

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 30 JANVIER 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	34
Absents représentés .....	9
Absents excusés .....	0
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TRENTE JANVIER à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 janvier 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, DUCHENE, PERNIN, SCHIAVI (jusqu'au point B), EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes PIERON, BROUTE, APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,  
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,  
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,  
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
M. CATHENOZ, conseiller municipal, représenté par M. MARTINEZ,  
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. GOSNAT.  
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. BARON (à partir du point C).

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

M. CASTELNAU, conseiller municipal,  
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
(unanimité)

**M. GOSNAT.** - *« Bien Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir ! Je vous propose donc que nous commençons ce Conseil Municipal, le dernier de la mandature. Je vais procéder donc à l'état des présences. »*

M. GOSNAT ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. GOSNAT.** - *« Alors, il nous faut un secrétaire de séance. Chantal Duchène ? »*

**Mme DUCHÈNE.** - *« Monsieur le Maire, je vous propose la candidature de Philippe Bouyssou. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je la mets aux voix. »*

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Philippe Bouyssou, candidat du groupe des Élus communistes et Partenaires ayant réuni la majorité des suffrages est élu pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
(unanimité)

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Philippe Bouyssou, tu es à nouveau secrétaire de séance et nous te remercions beaucoup pour tous les efforts que tu as faits dans cette mandature au secrétariat de séance. Tu as dû être remplacé deux - trois fois, pas plus ? »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Trois fois. »*

**M. GOSNAT.** - *« Trois fois. Ah, c'est Chantal Duchène, pardon. »*

**Mme DUCHÈNE.** - *« Oui, Monsieur le Maire, avant que nous débutions ce dernier Conseil de la mandature, nous allons vous poser une question écrite puisqu'on n'aura plus de conseil sur ce sujet-là. Mais nous avons décidé lors du vœu faisant de Ennaâma Asfari un citoyen d'honneur de notre ville que nous enverrions une délégation à la prison de Rabat Salé où malheureusement il est toujours enfermé, suite au procès inique. Et donc, nous ne l'avons pas fait et il en va du sort de ce prisonnier politique et notre Conseil s'honorerait quand même de respecter ses engagements. Donc, c'est le dernier Conseil de la mandature. Nous n'aurons pas l'occasion d'en rediscuter. Nous allons vous envoyer un courrier à ce sujet et nous aimerions beaucoup que nous donnions rapidement une suite positive, enfin ce que nous avons d'ailleurs décidé ensemble. »*

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Il faudra voir la forme. Ce qu'on peut faire, c'est confirmer le principe de cette délégation et décider de l'organiser concrètement, même si ce n'est pas d'ici la fin mars. Mais en tous les cas, d'ici la fin mars, que nous ayons mis en place le processus d'organisation de la délégation. Sachant quand même qu'il y a des règles un peu nouvelles qui sont maintenant imposées par le Trésor public et notamment par le Trésorier municipal où nous sommes obligés de prendre des délibérations sur les frais à engager préalablement. Donc, il aurait fallu quasiment que ce soir nous décidions de la délégation, du coût, etc. Mais on peut décider de toute façon le principe ou confirmer le principe de la délégation et on se chargera ensuite de l'organisation... A mon avis, à moins qu'on puisse le faire passer en bureau municipal, mais ça me paraît un peu compliqué que ça ne passe pas en Conseil Municipal, puisque c'est une délibération du Conseil qui doit faire office pour que le Trésorier accepte. Mais on retient, Chantal Duchène, ce qui vient d'être proposé. D'accord, merci.*

*Bon, je profite alors peut-être de ce moment pour vous informer donc d'une nouvelle assez tragique puisque vous savez que Ivry est jumelée avec le camp de Jalazone et le village de Jifna en Cisjordanie et qu'un jeune garçon, Mohammad Mahmoud Moubarak, qui avait 20 ans, qui est du camp de Jalazone, a été assassiné ces jours-ci, hier je crois, par les forces militaires israéliennes dans le camp de Jalazone même, alors qu'il n'était d'ailleurs pas du tout dans une situation de combat. Il a été froidement abattu. Ce garçon est le fils de Mahmoud Moubarak qui est le président du comité populaire de Jalazone, équivalent du maire, on va dire puisqu'il n'y a pas de municipalité dans le camp palestinien. Et donc, j'ai adressé au nom de la municipalité nos condoléances à la famille et à nos amis de Jalazone et de Jifna. En tous les cas, je tenais à vous en informer, mais je saisis l'occasion de l'intervention de Chantal Duchène pour vous en faire part immédiatement.*

*Alors, dans les sous-mains, mais je ne sais pas si c'est arrivé depuis... Non, tout n'est pas arrivé. Vous devrez avoir, en tout état de cause, plusieurs documents : vœu relatif à la méthanisation présenté par le groupe Écologie Ivry. Puisque le texte tel qu'il avait été prévu au départ a été remanié hier, je crois. On l'a reçu tardivement. Ce qui fait qu'il a fallu refaire tout et c'est pour ça qu'il y a un petit peu de retard. Cela étant, le temps que je lise les quelques procédures, on aura l'occasion, je pense, d'avoir le texte en entier.*

*Vous aurez en point D les préconisations faites par le Conseil scientifique en rapport en particulier avec l'intervention que fera en dernier point à l'ordre du jour Édith Perstunski-Deléage. Vous avez un texte qui concerne la rue Ledru Rollin. C'est un changement en ce qui concerne France Domaine qui ne change pas grand-chose d'ailleurs du point de vue du prix, qui ne change rien par rapport au prix, mais il y a une petite modification de procédure. Vous avez un additif sur la ZAC Confluences en ce qui concerne la garantie communale accordée à la SADEV. Là aussi, c'est plus un problème d'orthographe on va dire, d'écriture, que de questions de fond.*

*Alors, qu'est-ce que j'ai d'autres à vous dire ? Oui, dans le point A1, sur la maison de quartier du Petit Ivry, on peut lire à l'article 2 « le Conseil Régional d'Île-de-France » et non pas le « Conseil Régional du Val-de-Marne », comme c'est écrit. On y reviendra au point 12, c'est notre adhésion à l'Association des villes universitaires de France, avec la proposition de candidature. Mais on y reviendra à ce moment-là. C'est pareil en ce qui concerne la question de l'adhésion au groupe de coopération sanitaire du laboratoire des centres de santé et des hôpitaux où nous aurons à décider de nos représentants. Et alors, vous avez comme d'habitude à votre disposition les documents qui sont les comptes administratifs concernant le SIRESCO, le chauffage du centre-ville et ouest d'Ivry et vous avez le rapport d'activité du SIGEIF. Tout ça est mis à votre disposition, mais vous savez que ce sont des documents extrêmement volumineux.*

*Alors, j'ai maintenant à vous demander votre avis en ce qui concerne les débats de notre dernier Conseil du 19 décembre 2013. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix ».*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 19 décembre 2013.

(unanimité)

**M. GOSNAT.** - *« Je vous remercie. Donc, le compte rendu est adopté. Alors, donc nous arrivons maintenant à la question à l'ordre du jour, proprement dit. Nous avons deux vœux. Un vœu, c'est le vœu de nos collègues du groupe Écologie Ivry. Sauf que nous n'avons pas le texte remanié, si je comprends bien. Il n'est pas arrivé encore ? Alors oui, on peut commencer par le vœu relatif aux rythmes scolaires, si Serge Aberdam est prêt. »*

**VŒU**

**Vœu relatif aux rythmes scolaires.**

Vœu présenté par Serge Aberdam, élu 100 % à gauche

**M. ABERDAM.** - *« J'y vais quand même ? »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, vas-y, Serge. »*

**M. ABERDAM.** - *« Donc, vous vous rappelez que nous avons majoritairement décidé l'an dernier de repousser la date d'application de la réforme sur les rythmes scolaires, en particulier dans l'idée d'organiser la consultation, de réfléchir aux conséquences, de travailler sur le plan des activités proposées aux enfants pendant le futur rythme. Vous vous rappelez que tout au long, depuis l'été dernier et pratiquement jusqu'à maintenant, il y a eu un débat très important, des débats dans les conseils d'école, des concertations dans tous les sens, consultations des enseignants, des personnels, travail avec les familles. Enfin, il y a eu un ensemble de choses. Il est apparu progressivement des contradictions importantes autour de ce phénomène de changement des rythmes scolaires et, à un moment donné, il est apparu que ces contradictions devenaient tellement importantes qu'à l'image de ce qui s'est passé dans d'autres villes, le problème s'est posé de savoir si on continuait ou si on ne continuait pas. Donc, il y a eu là-dessus un débat au dernier Conseil Municipal, à la base d'un vœu posé par la Droite qui scandalisait bon nombre d'entre vous à cause de l'absence de références faites au bilan et à l'action de cette Droite quand elle était au gouvernement. Donc, ce vœu a été repoussé. Il nous est apparu, compte tenu de ce que disent les enseignants, les associations de parents d'élèves, des divisions qui apparaissent entre les écoles, entre les situations dans les différents collectifs, il est apparu que ça méritait d'être reposé à ce conseil-là en incluant dans l'exposé des motifs les précisions nécessaires sur les responsabilités évidemment de la Droite dans la situation qui a été créée. Et donc, on a élaboré un vœu qui est largement inspiré de ce qui s'est fait à Vitry, mais qui a aussi tenu compte de beaucoup des discussions qu'il y a eu sur les projets ici à Ivry. Ce vœu est volontairement minimaliste parce qu'il y a des tas de questions très importantes sur lesquelles ce n'est pas nécessairement à nous de trancher. Par exemple, les histoires du mercredi et du samedi. Mais on s'est borné au cadre de ce qui était posé en principe par ce changement des rythmes scolaires. Je pense que la méthode la plus simple, c'est de vous lire d'une part les considérants et ensuite le vœu lui-même, ce qui est soumis au vote, ce que je fais maintenant.*

*Donc, considérants :*

*Le système éducatif en France connaît une profonde crise consécutive aux précédentes politiques qui n'ont su apporter les moyens nécessaires pour le moderniser et l'adapter aux nouveaux enjeux économiques et sociétaux. Les années du dernier quinquennat ont été particulièrement catastrophiques avec les suppressions de milliers de postes d'enseignant et de personnel, la quasi-disparition des postes spécialisés des RASED, les réseaux d'aide et l'abandon d'une formation digne de ce nom aux métiers de l'éducation. Cette saignée budgétaire a eu pour conséquence d'accentuer les inégalités et d'affaiblir la confiance dans l'école publique. La réelle visée de ces coupes budgétaires, au-delà de réaliser des économies, était de démanteler le service public de l'éducation pour favoriser sur un modèle européen un secteur privé qui souhaite ardemment s'accaparer les circuits de transmission des savoirs. La loi de refondation de l'école votée cet été comporte des avancées, comme la remise en place d'une formation pour les futurs enseignants, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, des créations de postes, la volonté de lutter contre le décrochage même si on est loin du compte pour à la fois réparer les dégâts commis et avancer vers une école à la hauteur de notre époque.*

*Par contre, le décret sur les rythmes scolaires, pris sans sérieuse concertation et paru bien avant cette loi de refondation, pose un grave problème politique et interroge sur le devenir de la notion d'Éducation nationale. Il faut rappeler que la suppression autoritaire du samedi matin en 2008, dénoncée à l'époque par tous les partenaires de l'école, a ôté deux heures d'enseignement par semaine à chaque écolier. Or, l'actuel décret rétablit 4,5 jours d'école sans rétablir ces deux heures d'enseignement et il renvoie sur les collectivités locales la prise en charge des deux heures hebdomadaires rajoutées. Ces heures imposent donc aux communes d'assurer des activités sportives, culturelles, artistiques et citoyennes. Nous pensons que ces domaines doivent faire partie intégrante des enseignements fondamentaux, garantis nationalement par le ministère de l'Éducation et non dispensés en fonction du bon vouloir des villes et surtout de leurs possibilités financières. Sous prétexte de respecter les besoins physiologiques des enfants, on ne fait que rallonger leur temps de vie collective dans des conditions insatisfaisantes. Contrairement à ce qu'annonce le Ministère, l'exemple des 20 % de villes qui ont appliqué le décret dès cette rentrée n'est pas probant. Enfants désorganisés, épuisement, confusion entre les temps scolaires et périscolaires, problèmes de partage des locaux, problèmes dans la gestion des personnels vacataires et dans certaines communes, coût pour les familles puisque vous savez que dans toute une série d'endroits, c'est un recours déjà payant. Alors que les communes populaires voient diminuer leurs ressources, qu'elles cherchent dans le meilleur des cas à soutenir les habitants confrontés au chômage et aux effets de l'austérité gouvernementale et européenne, ce nouveau transfert de charges est inacceptable.*

*En conséquence, je passe au vœu lui-même.*

*Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine, afin de garantir l'égalité des droits et un même accès au savoir sur tout le territoire,*

- *tient à réaffirmer son profond attachement à un service public d'Éducation nationale plaçant les enfants au centre du système éducatif,*
- *s'oppose au transfert d'activité d'enseignement sur les collectivités locales,*
- *demande le rétablissement des deux heures d'enseignement supprimées en 2008,*
- *demande le retrait du décret actuel sur les rythmes scolaires.*

*Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Qui souhaite intervenir ? Alors, Hervé Rivière, Sandrine Bernard, Mehdy Belabbas, Régis Leclercq et qui encore ? Fabienne Oudart. Alors, Hervé Rivière. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Monsieur le Maire, mes chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. Si nous pouvions nous féliciter au dernier Conseil de ne jamais avoir autant parlé d'éducation, il me semble aujourd'hui que ce vœu, semblable à celui présenté le mois dernier par la Droite, est vraiment de trop et donc inutile. Y a-t-il un élément nouveau qui permettrait de faire évoluer le vote de notre Conseil Municipal ? Non. Rester dans la lutte visant le retrait de la loi sur les rythmes scolaires, c'est faire croire qu'elle ne sera pas mise en œuvre. C'est mal préparer la rentrée prochaine. C'est aussi s'éloigner des préoccupations et des inquiétudes légitimes et nombreuses des parents, telles que la gratuité et la qualité des nouveaux temps périscolaires. Le groupe Écologie Ivry, vous le savez, a déjà pointé les risques et limites de cette réforme, regrettant notamment qu'elle n'ait pas pris en compte l'ensemble du calendrier scolaire et envisagé une réduction de la durée des congés d'été. Mais il ne serait pas souhaitable de rester à la semaine des quatre jours. Et c'est donc sur la mise en place de la réforme sur notre ville que nous souhaitons ce soir intervenir. Notre groupe veillera à ce que cette réforme permette d'améliorer la qualité de l'accueil et des activités qui seront proposées aux élèves sur l'ensemble des temps périscolaires, les nouveaux comme les anciens. Si la pause méridienne vient à être allongée, nous veillerons à ce que soient mis des moyens matériels et humains pour que les enfants puissent retourner en cours dans les meilleures conditions. Nous souhaitons aussi que sur les premières années de mise en place de la réforme sur notre ville, les choix effectués par la municipalité fassent l'objet de bilans réguliers présentés en Conseil Municipal. Nous proposons aussi qu'une nouvelle concertation soit organisée en fin d'année scolaire prochaine. Notre groupe ne votera donc pas ce vœu. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Hervé Rivière. Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Avant toute chose, je tiens à redire que je suis particulièrement attentive à cet intérêt inédit des élus et citoyens pour les enjeux éducatifs et à l'ampleur de la mobilisation autour de cette réforme. Quand bien même les échanges sont parfois vifs et les divergences profondes, jamais notre société n'avait autant parlé d'éducation et ne s'était autant préoccupée du sort de ses jeunes générations. En cela la refondation est déjà en marche. Dans la mesure où je ne sais pas si je serai parmi vous lors du débat qui aura lieu sur la mise en place de cette réforme, reporté à avril prochain, je vais profiter de ce vœu, cher Serge Aberdam, pour tenter de vous faire partager la force de ma conviction.*

*Notre système éducatif est à bout de souffle. Les résultats des élèves ne s'améliorent pas et plus grave encore, les écarts sociaux se reproduisent voire se creusent. Face à cet échec dans la transmission des savoirs, des compétences, et l'émancipation intellectuelle et sociale, il était donc urgent de s'interroger sur les modalités d'une refondation et non pas d'une énième rustine de l'école de la République. La loi adoptée le 8 juillet 2013 porte en elle les fondements d'une réforme douce, mais profonde. Elle porte sur les programmes, sur la formation initiale et continue des enseignants. Elle porte sur les moyens en personnel, sur la politique d'éducation prioritaire qu'on a enfin osé évaluer. Elle porte sur les passerelles entre le primaire et le secondaire pour prévenir le décrochage et améliorer le suivi des élèves. Elle porte sur les parcours sportifs et culturels dont on a tant craint qu'ils soient sortis du temps scolaire. Elle porte sur les méthodes pédagogiques avec notamment l'entrée dans l'ère numérique. Dans le contexte budgétaire actuel, c'est un effort exceptionnel de la Nation qui est réalisé pour la refondation de notre école, pour offrir aux enfants une meilleure qualité d'apprentissage. Cet effort nous engage. C'est un véritable pari qui est fait sur l'avenir pour une école plus juste, plus efficace et plus fraternelle. On peut jouer les Cassandre ou les « Monsieur Plus », pour ma part, il me paraît irresponsable de jouer l'échec de cette refondation au nom d'intérêts très éloignés de ceux de nos enfants.*

*La question qui nous est posée par Serge Aberdam concerne plus spécifiquement les rythmes scolaires. Comment en est-on venu à les réinterroger ? Les éducateurs et les chronobiologistes sont partis du constat que nos élèves sont exposés à des périodes d'apprentissage longues, concentrées sur quatre jours par semaine. Les phases d'exposition aux apprentissages sont mal réparties et mal supportées par les enfants. Il en découle une dégradation de l'accès aux savoirs et des chances de réussite. Chacun sait par ailleurs que ce sont les enfants les plus fragiles qui pâtissent le plus de cette mauvaise organisation du temps scolaire contribuant à renforcer les inégalités là où l'école devrait les réduire. Pour mémoire, la suppression du samedi matin et la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008 avait été clouée au pilori par tout le monde. Dans cette ville comme partout, nous avons réclamé à cors et à cris le retour de la semaine de cinq jours. C'est pourquoi avant même les élections présidentielles de 2012, une grande réflexion a été lancée au plan national pour faire suite aux alertes émises par l'Académie de médecine et divers spécialistes qui s'inquiétaient de la bonne santé des enfants. François Hollande a été élu en inscrivant cette réforme dans son programme. La concertation qui a suivi, largement suivie quoiqu'on en dise, a confirmé cette orientation. Aujourd'hui transcrite dans la loi, il convient de l'appliquer en nous donnant les meilleurs moyens et les plus grandes ambitions. Nous l'avons voulu, nous l'avons obtenu, le retour à une meilleure organisation du temps scolaire pour améliorer les conditions de réussite de tous les élèves, pas forcément dans les conditions souhaitées, mais l'essentiel est là.*

*Alors que dit précisément ce décret ? Il dit qu'il faut dorénavant répartir les 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées au lieu de huit. Cela, on ne peut y déroger. Il spécifie par ailleurs que la durée horaire quotidienne ne doit pas dépasser 5 h 30 et 3 h 30 maximum par demi-journée. À cela, il est possible d'y déroger dans les conditions spécifiques, argumentées et définies au sein d'un projet éducatif de territoire. L'objectif premier de la réforme est bien celui d'alléger la journée scolaire de l'élève et ainsi de favoriser son exposition aux apprentissages en répartissant ces 24 heures d'enseignement aux moments les plus propices notamment le matin. J'entends dire à droite, à gauche, qu'on aurait pu aller encore plus loin et revoir l'année scolaire en amputant sur les vacances. Oui, sans doute.*



*Mais permettez-moi d'être sceptique au vu des réactions des personnels de l'Éducation nationale lorsqu'on annonce que la rentrée scolaire aura lieu le 31 août en 2015. Je considère comme beaucoup que cela aurait compromis dès le départ l'acceptation de cette réforme. J'entends dire aussi qu'on aurait dû imposer les mêmes horaires à tous, à l'échelle nationale. Cet argument donne d'ailleurs du grain à moudre à ceux qui veulent brocarder la fameuse territorialisation de l'école publique. C'est un faux débat. Les horaires divergeront très peu puisque le cadre est strict. Nous-mêmes avons travaillé à un scénario qui conduisait à s'en éloigner, en proposant une semaine à huit demi-journées. Nous nous sommes vus opposer un refus. Ce sont bien et cela a toujours été les villes qui fixent les horaires scolaires sur la base d'un décret national fixant le cadre. Il y aura, comme il y a toujours eu, des différences d'horaires, le matin, le midi et le soir, entre communes. C'est ainsi, par exemple, que des villes voisines démarrent à 8 h 30. Mais depuis la fondation de l'école de la République publique, gratuite et laïque sous Jules Ferry, l'école est intrinsèquement liée à son territoire. Ce lien sortira renforcé par cette réforme. Car au-delà du temps d'enseignement, la réforme dite des rythmes scolaires touche à tous les temps de l'enfant. En cela, elle constitue une réforme éducative de fond, prenant l'enfant dans sa globalité et dans sa complexité. À ce titre, nous sommes invités à profiter des temps qui sont libérés d'enseignement pour proposer, toujours dans cet objectif, de réduire les inégalités, des activités diversifiées auxquelles tous les enfants pourraient avoir accès. À ce titre également, elle mobilise à l'échelle du territoire l'ensemble des acteurs qui interviennent tout au long du parcours de l'enfant pour sa réussite scolaire, mais aussi pour son épanouissement et dans sa vie quotidienne. Il s'agit là d'une véritable opportunité de renforcer, à l'échelle de la ville, l'esprit de coéducation que le projet éducatif local depuis trois ans a tenu à faire partager, mais surtout au sein de chaque établissement scolaire de travailler ensemble, de coopérer entre éducateurs pour l'harmonie, l'articulation, la cohérence des temps et des contenus, dans le souci de renforcer le bien-être et l'égalité de tous. Il s'agit bien de mutualiser notre action éducatrice, celle des enseignants, celle des collectivités par le biais de leurs animateurs et des agents techniques, celle des parents.*

*C'est pourquoi nous avons tenu à organiser à Ivry, comme dans de nombreuses villes en France, une concertation large, ambitieuse et ouverte, dont je crois pouvoir dire qu'elle a été réellement constructive et riche. Il en découle un certain nombre d'enseignements qui aujourd'hui s'imposent à nous. Certes, le scepticisme est grand. Cette réforme arrive vite. Elle arrive tôt, elle arrive fort et surtout elle ne permet pas de répondre aux autres attentes très fortes de la communauté enseignante : le retour des RASED, la réduction des effectifs par classe, la refonte des programmes qui arriveront par la suite. Mais au-delà d'une forme d'opposition, par ses revendications, ses inquiétudes, sa mobilisation, la communauté scolaire nous a fait part de sa très grande attente quant à la manière et aux modalités de sa mise en œuvre à Ivry. Parce qu'au-delà des principes, c'est la vie quotidienne, les conditions d'exercice et de travail et surtout le bien-être et la réussite des élèves qui sont en jeu. Les professionnels de l'éducation de nos enfants n'accepteront pas de réforme à minima. Ivry est une ville de culture, de loisirs, une ville qui a été pionnière et volontariste en matière scolaire. Nous bénéficions de nombreuses ressources à mobiliser pour remplir ce défi. Ne restons pas sur nos acquis et donnons aux jeunes générations le meilleur de nous-mêmes.*

*Évidemment, vous vous en doutez, le groupe Socialiste votera contre ce vœu. Et je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - « Mehdy Belabbas. »

**M. BELABBAS.** - « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Le feuilleton des rythmes scolaires n'en finit pas de s'étirer. Lors du Conseil Municipal de mars 2013, nous avons voté le report des nouveaux rythmes pour la rentrée 2014 - 2015. Mais chacun en avait légitimement profité pour exposer sa position sur le bienfondé ou non de cette réforme. Nous avons consacré une longue partie de la soirée à ce débat. Celui-ci s'est prolongé dans la colonne d'Ivry ma ville, puisque le groupe de Gauche Radicale, Écologiste, Citoyen et Socialiste et les élus du groupe Communistes et Partenaires ont posé chacun une question en lien direct avec les nouveaux rythmes scolaires. En décembre, nos collègues de la Droite ont présenté un vœu demandant la suspension de la réforme et celui-ci a été rejeté par 37 voix contre. Nous devons voter lors de ce Conseil de janvier une délibération sur la mise en place des rythmes scolaires à Ivry. Mais, surprise, celui-ci a été reporté. Mais le vœu de Serge Aberdam relance le débat. Notre groupe souhaiterait savoir pourquoi cette délibération est absente du conseil de ce soir.

Pour le reste, notre groupe a déjà exprimé sa position sur les nouveaux rythmes scolaires, mais tient à la rappeler, car nous ne changeons pas de ligne devant la difficulté de la tâche.

Nous sommes toujours favorables à la semaine de neuf demi-journées, car nous avons été convaincus par les arguments des chronobiologistes. En effet, la France est le pays de l'OCDE<sup>1</sup> à avoir les journées les plus longues et ramassées dans l'année sur le plus faible nombre de jours. Parallèlement, les résultats des élèves français au test PISA<sup>2</sup> montrent que leurs connaissances et leurs compétences se dégradent depuis la mise en place de la semaine de quatre jours par la Droite en 2008. Il était donc nécessaire de repasser aux neuf demi-journées. C'est une revendication de longue date qui apparaissait notamment dans l'appel de Bobigny. À l'instar de notre collègue Serge Aberdam, nous pensons que les activités sportives, culturelles et artistiques doivent rester des enseignements fondamentaux. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons proposé que les futures activités périscolaires permettent de s'initier aux démarches environnementales, telles que la découverte de la biodiversité, l'agriculture urbaine, à l'éducation citoyenne ou encore à la découverte du territoire de la commune. Des activités qui permettraient à l'enfant devenu adulte de prendre pleinement sa place dans la société en tant que citoyen éclairé.

Nous pensons également que les communes doivent être aidées et que ces nouveaux rythmes scolaires ne doivent pas aboutir à un transfert de charges de l'État vers les communes. C'est pour cette raison que nous plaçons pour une pérennisation du fonds d'amorçage qui a été débloqué par Jean-Marc Ayrault pour les communes acceptant d'instaurer les nouveaux rythmes en 2013, puis y compris pour celles qui comme nous mettent en place la réforme à la rentrée prochaine. Un certain nombre d'interrogations demeurent et nous souhaiterions profiter de ce vœu pour les soulever.

Tout d'abord, concernant la consultation auprès des enseignants, du personnel communal et des parents, il a été demandé à ces différents groupes d'exprimer leur préférence pour une demi-journée de classe supplémentaire, le mercredi matin ou le samedi matin. Or, selon le ministère, la règle est que la demi-journée supplémentaire de classe se tienne le mercredi.

<sup>1</sup> OCDE : organisation de coopération et de développement économiques

<sup>2</sup> PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves

*Pour obtenir une dérogation permettant de placer cette demi-journée supplémentaire le samedi matin, il faut justifier d'une particularité dans le projet éducatif territorial. Pouvons-nous justifier cette particularité à Ivry ?*

*Si ce n'est pas le cas, nous espérons que le questionnaire n'aura pas suscité de faux espoirs chez les enseignants et le personnel communal qui sont nombreux à penser que le samedi matin est le meilleur créneau pour la demi-journée supplémentaire.*

*Deuxièmement, si le lancement de la consultation le 28 septembre était particulièrement réussi, la concertation a-t-elle pourtant été menée jusqu'au bout ? C'est une question qui mérite d'être posée, vu certaines critiques formulées par la communauté éducative.*

*Troisièmement, nous nous interrogeons sur les activités périscolaires en elles-mêmes. Qui seront les intervenants ? Quels seront les objectifs pédagogiques ? À combien s'élèvera le montant total des interventions ? Autant de questions qui restent aujourd'hui malheureusement sans réponse. Nous ne voterons pas ce vœu, car demander le retrait sur les rythmes scolaires reviendrait à nier l'intérêt du retour à la semaine de 4,5 jours. Cependant, nous ne voterons pas contre, car le vœu soulève de bonnes questions auxquelles nous en associons d'autres. Nous préférons donc nous abstenir. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. Régis Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Bonsoir, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers municipaux. Ce vœu est très proche de celui que notre groupe avait proposé au dernier conseil, concernant notamment le refus du décret sur les rythmes scolaires. Au dernier conseil, le NPA<sup>3</sup> avait voté favorablement à notre vœu. Ça peut paraître surprenant, mais ça peut être aussi favorable que sur certains sujets, comme l'Éducation nationale, il y ait des transcendances des points de vue politiques. Et nous restons en phase sur les conclusions du vœu puisque nous l'étions déjà au dernier conseil. Nous avons cependant une réserve sur les attendus. Dans sa nouvelle rédaction, Serge Aberdam a souhaité faire porter la crise du système éducatif spécialement sur le quinquennat de Nicolas Sarkozy sur les moyens de l'Éducation nationale. Je pense que malheureusement la crise du système éducatif est beaucoup plus profonde et dure depuis beaucoup plus longtemps et ce n'est pas sur le dernier quinquennat qu'a porté le souci.*

*Sur les problèmes des moyens, on peut s'interroger puisque la France dépense beaucoup plus que d'autres pays et a des résultats bien moins bons que d'autres pays. Donc, je crois que c'est surtout, à mon avis, un problème de décentralisation qu'il faut laisser à chaque commune la possibilité de fonctionner avec ses contraintes et ses spécificités. Sandrine Bernard, justement tout à l'heure, évoquait le fait que le décret avait un cadre très strict pour empêcher peut-être le fait de déroger à une règle nationale. Je crois qu'au contraire, je peux citer l'exemple de communes de montagne par exemple où les enfants ont la possibilité de faire du ski le mercredi ou le samedi et avec le nouveau décret, ils ne pourront plus parce que les rythmes sont imposés, que c'est deux heures tous les jours et donc, on ne peut pas partir faire une journée de ski en deux heures - donc, c'est un exemple - ou il y a d'autres communes où les enfants allaient faire de l'équitation. Je crois qu'il faut surtout simplifier un peu notre système scolaire, notre système d'Éducation nationale.*

<sup>3</sup> NPA : Nouveau Parti Anticapitaliste

*C'est un ministre d'un gouvernement socialiste qui a évoqué le mammoth. Je crois qu'il faut effectivement changer notre système qui est d'une complexité sans nom. Je discutais récemment avec un maître d'école qui me disait la complexité pour organiser la moindre sortie scolaire où il devait d'un côté pour avoir les moyens saisir la commune et après avoir les autorisations du rectorat et si ça n'allait pas, s'il n'avait pas les réponses en temps et en heures, après, il fallait les autorisations, les moyens et tout devient compliqué. Donc, il faudrait peut-être décentraliser un peu, laisser de l'autonomie pour que ça bouge et que ce soit plus actif. Je ne suis pas spécialiste du sujet, mais le résultat est là : ça ne fonctionne pas. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Régis Leclercq. Fabienne Oudart. »*

**Mme OUDART.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, j'aimerais saluer la clarté du vœu proposé par Serge Aberdam, la justesse des demandes qui sont formulées et proposées au vote de notre Conseil Municipal. Depuis la parution du décret sur les rythmes scolaires et le lancement de la loi de la refondation de l'école, nous n'avons cessé, nous Communistes et tous les partenaires de Gauche, de tenir les deux bouts du problème posé par ce texte et très bien développé dans ce vœu. D'un côté, après dix ans de casse de l'Éducation nationale par la Droite au pouvoir et ses volontés de libéralisation, de privatisation de l'école, une réforme était plus qu'attendue et nécessaire. Il fallait inverser la tendance de destruction de ce bien commun qu'est l'éducation. Les annonces, le discours tenu comme certaines propositions étaient donc bienvenues. Inutile de les citer, tout est dit dans le vœu.*

*De l'autre, en travaillant sur cette réforme et ce qu'elle engageait, derrière des avancées où pourrions-nous dire un arrêt des reculades, un certain nombre de failles nous sont apparues. Elles se confirment aujourd'hui. Les effets d'annonce ne résistent pas à la logique comptable dans laquelle s'enferme chaque jour un peu plus le gouvernement pressé par une Europe économique où l'école est comprise comme un enjeu commercial, comme l'est la justice ou la santé, contraint par ses propres engagements, couper fortement dans les dépenses publiques, avec comme unique objectif la réduction de la dette, seul phare dans la brume idéologique du social libéralisme. Résultat, les moyens n'y sont pas. Les créations de postes tant affichées sont pour beaucoup des titularisations de vacataires ou des mutations de postes existants. L'école dès 2 ans pour tous ceux qui veulent, comme le plus de maîtres que de classes, restent des vœux pieux. Pour Ivry, c'est un seul pôle pouvant accueillir 20 enfants alors qu'une centaine reste sur le carreau. Et un seul enseignant supplémentaire sur projet.*

*La lutte contre les inégalités n'est pas efficiente. Le transfert de compétences de l'orientation aux Régions et les transferts de charges que représentent les heures dégagées par la refonte des rythmes scolaires vers les communes, sont autant de signes d'une... j'arrive jamais à lire ce mot. Je ne l'aime pas, je suis désolée, territorialisation - ma dyslexie prend le pas - qui induit qu'on le veuille ou non que l'éducation n'est plus nationale en France. Sans même parler des RASED, détruits par la Droite depuis 2008 et dont l'avenir qui se discute en catimini depuis quelques semaines ne laisse rien présager de bon.*

*Enfin parce qu'il n'allège pas véritablement les journées des enfants, le problème des rythmes scolaires est malheureusement depuis longtemps pensé hors de l'intérêt des enfants. Du jeudi libéré en 1884 pour favoriser l'instruction religieuse à la disparition du samedi matin en 2008, complaisamment sacrifié pour faciliter les départs en week-end et pour plaire aux industries du tourisme au détriment des conditions d'enseignement.*

*Parce qu'ils transfèrent des charges aux collectivités déjà à la peine, notamment par les réductions récentes des dotations de l'État, nous avons dit que ces nouveaux rythmes scolaires étaient la porte ouverte à une désorganisation générale, à un surcroît de fatigue et une incompréhension chez les élèves, un appauvrissement des activités périscolaires, voire à une privatisation des temps éducatifs. On nous a reproché notre pessimisme teinté de mauvaise volonté, notre esprit de Cassandre chagrine.*

*Mais que nous dit l'accord-cadre signé en juin 2013 entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et Total ? Et qu'en est-il dans les villes qui l'appliquent ou vont l'appliquer ? Des exemples sont nombreux un peu partout en France où on sollicite des bénévoles, parfois des retraités, parfois sans connaissance ni formation ni expérience de l'animation.*

*Il y en a même où aucune activité n'a vraiment lieu, si ce n'est un temps libre dans la cour de récréation. Et si on en croit Le Parisien, Alfortville qui souhaite appliquer la réforme à la rentrée 2014, ville symbole puisque son maire est responsable nationale du PS et sénateur, vient de décider de lancer un marché public pour l'encadrement de ces activités, la ville ne pouvant garantir suffisamment d'agents formés et professionnels. N'est-ce pas cela la privatisation que nous combattions ? La démonstration se fait jour après jour de la pente pernicieuse que prend cette loi. Mais où sont donc passées nos ambitions communes d'une école de la réussite de tous ? Que sont devenues nos luttes pour des moyens supplémentaires en ZEP, pour une diminution du nombre d'élèves par classe, pour une refondation des programmes réfléchie, cohérente et partagée, pour une formation des enseignants basée sur la pédagogie, les sciences de l'éducation et hors du système des « masters enseignement » qui risque en cas d'échec de créer des cohortes de non diplômés, sans formation ni outils pour se réorienter ?*

*Au fond, le sentiment qui domine aujourd'hui, c'est celui d'une demi-loi qui ne veut rien véritablement changer, si ce n'est revenir avant 2002. Et encore, pas complètement, car jusqu'en 2008, il y avait 26 heures d'enseignement devant la classe, cette loi vient d'entériner les deux heures de classe en moins supprimées par la Droite. Et pourtant, la fatigue des élèves ne vient pas du nombre d'heures, mais du déficit de pédagogie, de la densité des programmes, des conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il ne faut pas moins d'école, mais plus et mieux d'école. Nous voterons donc ce vœu et la demande de suspension du décret sur les rythmes scolaires. Nous continuerons néanmoins parce que c'est notre ambition pour les Ivryens et les Ivryennes à débattre le plus largement possible et à rechercher dans les rares espaces ouverts par cette réforme les moyens de produire du mieux sans dénaturer le rôle ni la qualité d'un service public national de l'éducation, pour permettre la réussite de tous les enfants parce qu'ils sont tous capables. Merci. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Fabienne Oudart. Quelques mots quand même avant de passer au vote. La première remarque s'adresse à notre collègue Régis Leclercq du groupe des élus de Droite. Évidemment, on parle de retrait ou de suspension du décret, mais ça n'a pas le même sens, celui qui est proposé par notre ami Serge Aberdam que celui qui a été proposé par la Droite. Pour une raison simple, c'est que vous, vous portez la responsabilité de ce qui a été la casse de l'Éducation nationale pendant plus d'une dizaine d'années. Et en quelque sorte, le décret, même s'il est très imparfait, vise à réparer ce que vous avez cassé, c'est-à-dire en particulier le fait qu'il y a eu la suppression de l'école le samedi matin, la suppression de deux heures d'enseignement, tel que ça pouvait être.*

*Et donc évidemment, vous ne pouvez pas, vous, présenter un vœu qui soit équivalent à celui qui vient d'être présenté par Serge Aberdam, que je partage totalement.*

*Alors, moi je veux dire qu'il faut tenir compte de ce qui se passe dans le pays et dans le département. D'abord, la première chose, c'est qu'on a quand même un petit peu, au niveau de l'État, voulu faire l'application de ce décret à marche forcée, avec une application dès la rentrée 2013 et avec toujours la carotte qu'on tendait pour la mettre en route. La réalité, c'est que sur 36 000 communes, mais disons peut-être 30 000, parce que toutes les communes n'ont pas d'école malheureusement, mais il y en a que 4 000 qui y sont allées, dans des conditions que l'on sait souvent déplorables y compris dans la capitale. Donc, marche forcée. Nous n'avons pas voulu y aller - ça a été rappelé par certains de nos collègues - et nous avons décidé de travailler à un report pour la rentrée 2014 - 2015. Ce qui est la réalité, c'est que nous constatons et il ne faut pas le négliger, ce n'est pas un problème local, ce n'est pas un problème de mauvaises intentions de qui que ce soit. Il faut tenir compte de ce qui se passe dans le pays. Dans des villes entières, dans des milliers de villes, il y a une protestation contre ce décret pour plein de raisons, mais on le voit bien y compris dans le Val-de-Marne, il y a une majorité de villes qui aujourd'hui s'interrogent sur les conditions dans lesquelles il va pouvoir être possible d'appliquer ce décret.*

*C'est un décret qui vient un petit peu comme ça alors qu'il y a pas, contrairement à ce qu'il aurait pu être possible d'envisager, une véritable refondation de l'école. Alors, moi je l'ai toujours dit d'ailleurs. On peut critiquer un certain nombre de choses de la part du Gouvernement. Je pense qu'il y a eu quand même une inversion par rapport à ce qu'on a connu qui a été quand même la période où il y a eu 60 000 postes qui ont été supprimés, pas forcément d'enseignants, mais dans le milieu de l'enseignement. L'arrivée avec François Hollande, Peillon, etc., a permis de mettre un terme à cette hémorragie et de faire avancer un certain nombre de recrutements. Mais nous sommes loin du compte et il n'y a pas eu une véritable réforme réfléchie sur cette question-là et ce décret est arrivé un peu isolé de tout le reste. Et son principal défaut, je dirais, c'est qu'il ne remet pas en cause la décision telle qu'elle a été prise en 2008 par Darcos et qui a conduit à la réduction de deux heures des temps d'enseignement, pas d'activités quelconques éducatives, etc., mais les deux heures que Xavier Darcos et le gouvernement de M. Sarkozy avaient réduit. Sachant que ces deux heures-là, c'était des milliers de postes d'enseignant qui ont été supprimés. Or, la réforme telle qu'elle est prévue aujourd'hui ne permet pas de restituer ces deux heures d'enseignement. Et sur les enseignements fondamentaux, et c'est bien ça le problème et c'est bien la raison pour laquelle... alors moi, je serai moins optimiste que Sandrine Bernard sur les bienfaits de l'application de ce décret pour les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, etc., pour les raisons que je viens de dire. Et voilà, nous avons engagé une... parce que nous avons voulu prendre le temps et en tous les cas, moi j'étais vraiment tout à fait partisan, d'abord, de ne pas appliquer en 2013 et de faire en sorte qu'il y ait la concertation la plus large possible. Tout le monde n'était pas d'accord là-dessus. Tout le monde n'était pas d'accord là-dessus. Et ce qui est arrivé, c'est que nous avons rencontré plus de 2 200 personnes, les enseignants, les parents d'élèves, les personnels communaux. Nous avons rencontré les personnels des associations culturelles, sportives, etc. Moi j'en conclus et ça répond à la question posée par Mehdy Belabbas, où est-ce qu'on en est, qu'est-ce qui se passe, etc.*

*La caractéristique de ce décret, c'est qu'il a plongé la communauté scolaire dans sa grande dimension y compris quand je dis les gens qui travaillent pour la Ville dans les écoles, dans la confusion la plus totale, avec des avis différents entre les enseignants et les parents d'élèves et les personnels communaux. Et à l'intérieur des enseignants, du monde des enseignants, à l'intérieur des parents d'élèves, etc., une confusion, des divisions extraordinaires. Franchement, dans toute la concertation et je l'ai suivie de près, j'ai même demandé d'ailleurs à prendre la main sur cette affaire parce que ça avait trop de conséquences par rapport à l'ensemble de la vie municipale. Eh bien, ce que nous constatons, c'est qu'il y a eu des dizaines de scénarios ou scénarii, comme on veut, possibles et c'est extrêmement difficile de trouver un scénario idoine qui correspond à la volonté de, je dirais même pas la majorité, mais d'une grande partie de la communauté scolaire. Nous sommes dans une confusion la plus totale et c'est vrai qu'il faut qu'on continue à travailler. Il était prévu que nous puissions avoir cette question-là aujourd'hui en débat au Conseil Municipal, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir le faire. Nous avons commencé à... ce n'est même pas présenté encore au bureau municipal. Ça le sera dans une prochaine période et c'est moi qui le ferai puisque l'adjointe en question ne veut pas le faire. Mais nous allons présenter ce dossier-là au bureau municipal. Nous allons renvoyer ça à la communauté scolaire pour tourner autour de trois scénarios pour les élémentaires et deux scénarios pour les maternelles et ensuite on verra si il est possible. Cela étant, la caractéristique et c'est là où je rejoins complètement le vœu et les propos qui ont été tenus là-dessus et notamment par Serge Aberdam, c'est que dans toute la quasi-totalité des écoles, la première chose qui est venue, c'est quand même celle du retrait ou du retrait ou de la suspension du décret. Et donc moi je crois qu'il faut le prendre en compte sinon ça serait nier tous les efforts que nous avons engagés du point de vue de la concertation. Et quand je regarde dans le Val-de-Marne, pour avoir participé à la réunion des maires, il y a une majorité de maires, je dirais pas de villes, mais de maires qui sont pour le retrait. Donc voilà où on en est aujourd'hui. Ce qui fait que j'ai demandé à l'inspectrice d'Académie de reporter, que la décision soit reportée au mois d'avril. J'espère qu'à ce moment-là, on sera en capacité de pouvoir nous prononcer et peut-être qu'on se prononcera de toutes façons quand même sur la question du retrait et de la suspension. Et on se prononcera éventuellement sur un scénario éventuellement possible pour l'élémentaire et les maternelles. Mais voilà où on en est. En tout état de cause, je suis favorable au vœu qui est présenté par Serge Aberdam parce que c'est aussi une contribution à aider le Gouvernement à réfléchir aux moyens qui doivent être donnés. Parce que vous voyez quand même, pour ce qui nous concerne, pour les scénarii qu'on a pu mettre en place, on sait que ça va coûter autour de 300 000 € dans la fourchette basse jusqu'à 600 000 € et quelques au moment où l'État est en train de nous supprimer 1,5 milliard pour les collectivités territoriales. Donc, vous voyez, 1,5 milliard cette année, 1,5 milliard l'an prochain et ensuite c'est quelques dizaines de milliards qu'au nom justement de la réduction des déficits publics on va supprimer aux collectivités territoriales. Donc, voilà la raison pour laquelle on peut aussi s'interroger sur la question de la mise en place, dans les conditions d'aujourd'hui, du décret sur les rythmes scolaires.*

*Donc voilà, je vous propose donc que nous passions au vote ».*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par M. Serge Aberdam, élu 100% à gauche, relatif aux rythmes scolaires.  
(27 voix pour, 12 voix contre : Mme BERNARD Sandrine, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON,  
Mmes LOICHOT, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG, CATHENOZ,  
Mme BROUTE et 4 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

**VŒU**

**Vœu relatif à la méthanisation.**

Vœu présenté par le groupe Écologie Ivry

**M. GOSNAT.** - *« Alors, je passe maintenant la parole à Élisabeth Loichot. »*

**Mme LOICHOT.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vous le savez, j'ai déjà présenté au Conseil Municipal en mars 2013 un vœu du groupe Écologie Ivry sur le TMB méthanisation, vœu par lequel nous vous alertions des dégradations irréversibles que provoquaient ces installations sur les quartiers riverains, les transformant en zone à risque et par lequel nous vous informions de la mobilisation en cours concernant le projet d'usine de TMB méthanisation de Romainville.*

*Nous demandions alors à notre Conseil Municipal d'apporter son soutien au combat et aux revendications des élus, populations, usagers et entrepreneurs des communes riveraines s'opposant au projet d'usine de TMB méthanisation à Romainville, de demander au SYCTOM de mettre en œuvre une véritable politique de réduction, réutilisation et recyclage des déchets et enfin de décider l'organisation à Ivry d'un grand débat public sur les risques inhérents à toutes installations d'usine de TMB méthanisation en zone urbaine dense.*

*Notre vœu avait été rejeté en bloc, notre maire et les élus communistes contestant les risques pour les riverains et réfutant l'importance et la portée de la contestation par les associations, les conseils municipaux et maires concernés. Plus récemment, je suis intervenue lors du conseil d'octobre 2013 à l'occasion de la présentation du bilan 2012 du SYCTOM pour rappeler qu'une usine de TMB méthanisation comporte un très fort risque d'incendie, comme l'ont montré les accidents intervenus sur le site de Varennes-Jarcy et tout récemment de Fos-sur-Mer où l'usine était similaire à celle que prévoit le SYCTOM pour Ivry Paris 13, à la seule différence que l'usine d'Ivry serait, elle, située en zone urbaine dense, proche d'immeubles d'habitations, d'une école maternelle et élémentaire, d'un foyer de travailleurs, d'une résidence étudiante, de bureaux, d'un cinéma et de grands magasins. Mais là encore, notre maire et la majorité des élus s'étaient réfugiés dans l'attente hier du résultat du tribunal administratif puis du recours déposé par le SYCTOM et aujourd'hui du résultat de l'enquête sur l'incendie. On sait que l'entreprise Urbaser déclare que les incendies survenus dans les trois sites dont il a la charge sont d'origine criminelle. Mais quelle que soit l'origine de ces incendies, ce qui est aujourd'hui incontestable, c'est l'ampleur des risques financiers, économiques, sanitaires et environnementaux inhérents à toutes usines de TMB méthanisation.*



*Ce qu'a déjà compris, du reste, la maire communiste de Bobigny en prenant la décision d'accueillir dans sa ville ce samedi 1<sup>er</sup> février la Conférence internationale sur le zéro déchet (Zéro Waste) seule alternative crédible et globale à la gestion des déchets par incinération et TMB méthanisation et à la mise en décharge des déchets produits par ces usines.*

*Aussi, chers collègues, pour le dernier Conseil de cette mandature, le groupe Écologie Ivry a proposé au groupe de la majorité dont nous faisons partie de présenter un vœu au nom de la majorité. Nous avons bien précisé que ce vœu était une proposition et pouvait être amendé.*

*Notre objectif était de clore cette mandature en confirmant un changement de cap dans la politique de gestion des déchets de la Ville et l'engagement résolu de nos groupes politiques à stopper sans plus attendre le projet d'usine de TMB méthanisation du SYCTOM sur Ivry et à mettre en place, dès le début de la prochaine mandature, une gestion non industrielle des déchets et des biodéchets. Seuls deux groupes nous ont répondu : le groupe Socialiste pour nous proposer deux amendements que nous avons acceptés et le groupe Communistes et Partenaires pour nous prévenir qu'il déclinait notre proposition de présenter ce vœu au nom de la majorité. Nous le regrettons, car un vœu porté par la majorité aurait permis d'affirmer ensemble la volonté de notre ville de mettre un terme au projet du SYCTOM pour s'engager pleinement et résolument dans une politique cohérente, écologique et globale de la gestion des déchets et biodéchets de la Ville.*

*Voici donc le vœu présenté par le groupe Écologie Ivry.*

*Considérant que le procédé de TMB méthanisation consiste à trier mécaniquement diverses fractions des déchets recyclables organiques combustibles après collecte en mélange et ne permet pas, contrairement à une collecte séparée, une valorisation des biodéchets en compost de qualité ;*

*Considérant que la vente de compost mélangé issu du TMB méthanisation sera probablement bientôt interdite sur l'ensemble du territoire européen, car trop dangereuse pour les sols et les nappes phréatiques ;*

*Considérant que le procédé de TMB méthanisation n'exclue pas l'incinération de la fraction non organique et ne constitue donc pas en soi une alternative à l'incinération ;*

*Considérant que toutes les installations de TMB méthanisation en zones urbaines ont provoqué la dégradation irréversible des quartiers riverains dans un rayon de 2,5 à 3,5 km, les classant en zones à risque pour la santé et les biens des populations et des entreprises ;*

*Considérant les accidents et incendies ayant déjà touché plusieurs usines de TMB y compris de construction récentes comme à Fos-sur-Mer ;*

*Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine demande au SYCTOM l'abandon immédiat du projet de construction d'une usine de TMB méthanisation sur le site d'Ivry Paris 13, décide la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction, réutilisation et recyclage des déchets en étudiant toutes les solutions alternatives à l'incinération et au TMB méthanisation, notamment la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets sur la commune. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Alors, qui s'inscrit dans le débat ? Marie Pieron, Camille Brouté, Chantal Duchène, Régis Leclercq, Serge Aberdam. D'accord. Marie Pieron. »*

**Mme PIERON.** - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. La gestion des déchets constitue l'un des grands enjeux du siècle. Un enjeu à la fois écologique, en effet les impacts environnementaux liés aux déchets ménagers sont multiples et s'observent à la fois au niveau local et global (pollution de l'eau, de l'air, des sols, changement climatique, épuisement des ressources naturelles), mais aussi économique, sanitaire et social. En effet, l'urbanisation, la démographie, les progrès technologiques, la culture de l'éphémère et du jetable, l'obsolescence programmée font de cette question un enjeu majeur.*

*Le vœu présenté par le groupe Écologie Ivry appelle de la part du groupe Communistes et Partenaires plusieurs remarques.*

*En effet, nous n'étions pas en accord avec le vœu initial. Toutefois, la nouvelle version même si elle n'a pas été présentée dans des conditions respectant les règles du Conseil correspond aux positions défendues par le groupe des Élus Communistes et Partenaires. Ainsi, notre groupe a-t-il entendu les arguments développés contre le tri mécanobiologique et nous nous déclarons, tout comme vous, favorable à sa non-mise en œuvre à Ivry. Pierre Gosnat, lors du Conseil Municipal de novembre 2013 avait d'ailleurs dans son intervention anticipé cette décision. Il avait en effet, d'une part, souligné à plusieurs reprises qu'il avait été toujours interrogatif sur l'introduction du TMB méthanisation dans le programme de reconstruction et d'autre part, affirmé s'appuyant sur la remise à plat du projet de Romainville et l'incident de Fos-sur-Mer que si la méthanisation avec ou sans TMB ne se fait pas à Romainville, ce mode de traitement ne se fera pas non plus à Ivry.*

*Toutefois, n'oublions pas que le choix d'associer tri mécanobiologique et méthanisation dans le programme de reconstruction correspond à la volonté des élus du SYCTOM soutenus par les élus du Conseil Régional de se mettre en conformité avec les directives européennes, les lois Grenelle et les préconisations du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le TMB a pour sa part été justifié par l'absence de collecte séparée des biodéchets dans les communes. Collecte qui, à ce jour, n'existe encore dans aucune commune adhérente du syndicat. En réponse à l'abandon du TMB, le groupe Écologie Ivry propose que le Conseil Municipal décide l'instauration de collectes séparées des biodéchets. Il est important de souligner que la gestion séparée des biodéchets représente un enjeu majeur, que ce soit à l'échelon européen ou national. Les textes de loi soutiennent la collecte séparée des biodéchets. Les biodéchets, par leur caractère fermentescible, constituent un type de déchets particuliers, souvent perçus comme problématiques alors qu'ils peuvent être source de valeur ajoutée. Ils représentent entre 35 et 60 % des ordures ménagères, selon les sources et les méthodes de calcul. Les gros producteurs sont d'ailleurs déjà obligés de trier les biodéchets à la source depuis 2012. La réglementation française progresse donc clairement dans cette direction. De même, la Cour des comptes de l'Union européenne soutient le tri à la source et la collecte sélective des biodéchets. La banque mondiale souligne également que le tri à la source permet de produire un compost de meilleure qualité qu'un compost sur ordures ménagères en mélange.*

*En France, pour l'instant, ce sont plus de 90 collectivités qui ont mis en place la collecte séparée sur leur territoire, ce qui fait plus de 2 millions de personnes qui trient leurs biodéchets à la source. Vous l'aurez compris, les élus Communistes et Partenaires sont favorables à ce qu'Ivry expérimente ce type de collecte, ce qu'avait d'ailleurs dit notre maire*

*en novembre dernier. Mais il est important que ce nouveau mode de collecte soit partagé par les Ivryens et qu'ils soient associés à la réflexion afin que la collecte atteigne ses objectifs de réduction des déchets. N'oublions pas que la collecte sélective en place depuis plus de 20 ans ne détourne des filières d'élimination à l'échelle d'Ivry et du SYCTOM encore moins de 15 % des déchets des ménages collectés. Au regard de l'importance en termes écologique, social et économique de la collecte des biodéchets, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer à l'expérimentation pouvant mener à sa mise en œuvre.*

*Il nous faudra donc trouver des idées innovantes pour associer les Ivryens de façon à ce qu'ils adhèrent à ce nouveau mode de collecte. Pour cela, la politique municipale de diffusion de la culture scientifique, qui a pour objectif de favoriser les échanges entre scientifiques et citoyens, pourrait constituer un élément d'appui pour la réflexion, en construisant par exemple une rencontre débat autour de la question des biodéchets du point de vue des scientifiques. Dans cet esprit, une convention relative à un programme de recherche et de développement sur la gestion des déchets a été passée entre la Mairie et le Master environnement et développement durable de l'Université Panthéon Sorbonne.*

*En outre, il nous faudra veiller à ce que ce nouveau bac n'entrave pas la circulation des personnes à mobilité réduite ou encore des personnes avec une poussette. Ça peut paraître être anecdotique, mais je peux vous assurer que ça peut rendre la vie très compliquée ou en tout cas les déplacements de la ville. En effet, dans certaines rues, les poubelles occupant une place certaine empêchent le passage des piétons et nécessitent de descendre sur la rue, ce qui représente un danger non négligeable et qui est parfois difficilement réalisable en fauteuil roulant. Mais je demeure persuadée que l'étude engagée par le SYCTOM, à laquelle participe déjà la Ville, tiendra compte de ces difficultés.*

*Nous nous réjouissons donc qu'Ivry réponde présent pour expérimenter ce mode de collecte même si nous savons que cette mise en œuvre sera complexe, longue et exigera un investissement humain et financier important ainsi que du temps pour associer, convaincre les ménages ivryens de l'importance de la collecte sélective des biodéchets. En effet, la participation de la population est indispensable pour que tous projets en matière de gestion des déchets soient compris, partagés et par là acceptés et cela prend bien évidemment du temps. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, Marie Pieron, tu n'as pas dit ce que tu nous proposais de voter. Ah bon, alors excuse-moi. Bon, d'accord. Très bien ! C'est pour ceux qui étaient un peu sourds alors que tu l'as répété deux fois. Mais tu aurais pu le faire trois fois, remarque parce que comme ça, j'aurais entendu. Alors, Camille Brouté. »*

**Mme BROUTE.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. En octobre dernier, à l'occasion d'une intervention sur le rapport annuel 2012 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, mon collègue Denis Mercier a pu exprimer la position des Socialistes sur le tri mécanobiologique. Comme tout un chacun, nous avons fait le constat que cette technologie qui se voulait novatrice et bénéfique présentait en fait des limites importantes, voire un certain danger. La mobilisation citoyenne croissante à son encontre, l'accumulation de rapports contradictoires sur son innocuité et son coût important, ont achevé de nous amener à remettre en cause cette orientation. Cela nous a d'ailleurs conduits à réclamer une clarification de la part des élus et gestionnaires du SYCTOM.*

*Si nous souhaitons que soit conduite la reconstruction du site Ivry Paris 13, nous demandons à ce que soit écarté du projet de modernisation le tri mécanobiologique couplé à la méthanisation. La direction du SYCTOM elle-même en vient à reconsidérer ce choix et nous nous en félicitons. Pour tenir les objectifs de réduction des capacités de traitement de ce site, afin de respecter les lois Grenelle, il est impératif aujourd'hui de mettre en place un véritable plan d'action visant à développer le tri à la source et à mieux valoriser les déchets.*

*Nous sommes ainsi, entre autres, favorables à la mise en place du ramassage sélectif des biodéchets dans le cadre de l'étude expérimentale menée sur ce point par le SYCTOM. Les municipalités, essentiellement par l'incitation et l'accompagnement, peuvent instaurer les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif. Le SYCTOM n'en reste pas moins dans le devoir de nous présenter des solutions viables en termes de retraitement.*

*Nous avons, pour toutes ces raisons, décidé de soutenir ce vœu qui relaie les inquiétudes légitimes de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci Camille Broute. Chantal Duchène. »*

**Mme DUCHÈNE.** - *« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout au long de l'actuel mandat, notre groupe a joué aux côtés des associations le rôle de lanceur d'alerte sur le projet de tri mécanobiologique méthanisation du SYCTOM. Au-delà des nombreux défauts du projet exposé dans les considérants du vœu présenté, l'installation d'un système de tri mécanobiologique aurait en plus pour conséquence d'anéantir toutes les avancées réalisées en matière de tri ces dernières années, notamment grâce au plan local de prévention des déchets que nous avons mis en place. Or, il ne faut pas déresponsabiliser les producteurs de déchets, car le tri à la source représente un élément important de la gestion des déchets et nous devons poursuivre dans cette voie.*

*Deux évènements ont également mis du plomb dans l'aile de ce projet. Premièrement et cela a déjà été évoqué, la forte mobilisation des habitants de Romainville et des alentours contre le projet de tri mécanobiologique du SYCTOM et la décision du tribunal administratif de Montreuil d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du centre de tri mécanobiologique de Romainville, au motif que l'étude de danger comportait des inexactitudes, omissions ou insuffisances qui ont conduit selon lui à sous-estimer l'importance des conséquences du projet. Deuxièmement, l'incendie de Fos-sur-Mer de novembre dernier, qui a parfaitement démontré la dangerosité de ce système de gestion des déchets. Le maire a d'ailleurs exprimé son scepticisme sur la pertinence du projet du SYCTOM lors du Conseil Municipal de novembre quand nous avons examiné le rapport du SYCTOM. Les lignes sur ce projet de reconstruction ont donc bougé à Ivry, restait à consolider cette volonté politique. C'est chose faite puisque nous avons acté dans notre accord politique avec nos partenaires du Front de Gauche que nous nous opposerons ensemble à la construction d'une usine de tri mécanobiologique à Ivry et demanderons au SYCTOM de revoir le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry qui repose justement sur le tri mécanobiologique. De fait, la remise en cause du tri mécanobiologique aboutit à un moratoire sur la reconstruction de la partie incinération du projet, puisqu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Nous nous félicitons de cette position commune.*

*Au-delà du caractère politicien du vœu de nos collègues d'Écologie Ivry, nous regrettons que le vœu n'évoque que la collecte. En effet, la collecte des biodéchets n'est qu'une partie du problème. Il faut ensuite penser le traitement. La gestion des déchets demande une vision globale. Un changement de modèle ne se décrète pas. C'est bien pour cela que l'on parle de transition écologique et non de rupture écologique. La rupture est un style de gouvernance qui a fait la preuve de son inefficacité au plus haut sommet de l'État pendant cinq ans. On peut regretter le retard pris par la France et par le SYCTOM en matière de traitement des biodéchets, on ne peut pas pour autant changer de modèle du jour au lendemain.*

*Ce n'est pas nous qui le disons, c'est une des préconisations que l'on peut trouver sur le site de Compost Plus, le réseau qui regroupe les collectivités pour la collecte et la valorisation des biodéchets, auquel nous ferions bien d'adhérer. En effet, selon ce réseau, une mise en œuvre progressive est l'un des cinq facteurs clés pour réaliser une collecte sélective de biodéchets efficace. Toujours selon Compost Plus, les changements d'habitudes et de repères exigent du temps et de la souplesse, c'est pourquoi il est recommandé de déployer la nouvelle collecte par étapes successives : études préalables, quartiers pilotes, déploiement secteur par secteur. C'est exactement le processus que nous suivons à Ivry et ce que nous reprochons à ce vœu, c'est de développer la fiction que la réflexion sur la collecte et la gestion des déchets en est restée au statu quo. Or, le SYCTOM a réalisé une étude sur la faisabilité qui prouve que celle-ci est possible. Nous pensons que les tonnages collectables de cette étude sont sous-estimés, mais la démarche va néanmoins dans le bon sens. De même, un groupe d'étudiants universitaires est en train de réaliser une étude de faisabilité identique sur le territoire d'Ivry et nous serons très attentifs à ces résultats.*

*Enfin, puisque Écologie Ivry n'en parle pas dans son vœu, permettez-nous de nous interroger sur les solutions de valorisation proposées pour les biodéchets. Si c'est à une unité de méthanisation classique qu'Écologie Ivry pense, sachez que ce n'est pas non plus une solution miracle garantie sans nuisances. En effet, le Centre de valorisation organique de Lille métropole, doté d'un tel équipement, doit faire face à de nombreuses plaintes de riverains au sujet des odeurs qui se dégagent de l'usine. Et pourtant les premières habitations se trouvent à 300 mètres. À Ivry, les distances entre le site du SYCTOM et les habitations sont bien plus réduites et le risque d'incendie que représente une unité de méthanisation reste le même, que le gaz soit issu d'un tri mécanobiologique ou d'une collecte sélective. Il faut sans doute étudier la possibilité de créer des unités de méthanisation de taille réduite, réparties sur l'ensemble du territoire du SYCTOM, qui limitent les nuisances et les risques industriels.*

*Si à l'inverse, il s'agit de délocaliser cette unité de méthanisation, cela ne correspond pas à notre vision de l'écologie. Ce que nous reprochons à Paris, à savoir externaliser la gestion de ses déchets hors de son territoire, nous ne le reproduirons pas à Ivry. Il n'y a pas de solution miracle, mais la gestion des déchets est une problématique qui ne se résoudra que par un éventail d'actions. Le PLPD<sup>4</sup> que nous avons mis en place va dans ce sens. La collecte sélective est une des solutions, le compostage individuel ou collectif en est une autre. Les industriels notamment de la filière agroalimentaire ont également une responsabilité, particulièrement en matière d'emballages. Une action volontaire de l'État à ce niveau est indispensable.*

*Portant cette question avec sérieux depuis toujours, nous voterons ce vœu. Je vous remercie. »*

<sup>4</sup> PLPD : programme local de prévention des déchets

**M. GOSNAT.** - « *Merci, Chantal Duchène. Régis Leclercq.* »

**M. LECLERCQ.** - « *Oui, bonsoir. Je rappelle, notre groupe avait voté favorablement pour la reconstruction de l'usine étant donné sa vétusté qui est masquée par un rhabillage architectural. J'avais personnellement assisté à de nombreuses réunions de concertation sur le projet mené par le SYCTOM. J'avais beaucoup regretté que ces réunions aient été monopolisées par un débat stérile d'opposition entre des associations et le SYCTOM, soit des associations, certaines qui disaient il y a pas besoin d'usine, ni d'incinération, ni de compostage, il faut faire le zéro déchet et le SYCTOM qui soutenait son projet tel qu'il l'avait défini.*

*Alors maintenant, j'entends les inquiétudes et les arguments qui sont évoqués par les associations qui sont reprises dans le vœu du groupe Europe Écologie... excusez-moi, du groupe Écologie Ivry. Alors, et je pense qu'il y a effectivement lieu de s'interroger sur cette question et la méthanisation. Je pense que Chantal Duchène a repris beaucoup de questionnements. J'en ai moi-même effectivement. Quand on dit qu'on est contre le tri mécanobiologique, pour autant est-ce qu'on veut faire toujours du compostage ou pas ? Qu'est-ce qu'on fait des biodéchets ? Si on les trie séparément, comment on les trie ? Donc, je pense qu'il y a beaucoup... est-ce que si on supprime la partie TMB, est-ce que ça veut dire qu'on augmente la partie incinération par rapport à la programmation initiale ? Donc, je ne sais pas répondre actuellement au vu de mes connaissances et au vu des éléments qui sont fournis, donc personnellement, nous nous abstenons notre groupe. Et ce que nous proposons, c'est que lors de la prochaine mandature, il y ait un groupe de travail formé d'élus de différents partis politiques qui soient formés pour avoir des éclaircissements et un débat un peu sur le fond et non pas... voilà, parce que j'entends des arguments, mais j'entends aussi beaucoup de contrevérités des deux côtés peut-être, du côté d'associations, mais aussi peut-être du SYCTOM et j'ai pas les éléments pour pouvoir trancher. »*

**M. GOSNAT.** - « *Merci. Serge Aberdam.* »

**M. ABERDAM.** - « *Merci. Je suppose que dans un dernier Conseil d'une mandature, il arrive qu'on prenne un peu effectivement des souplesses avec le règlement et donc, on a un vœu qui a un peu évolué entre celui qui a été diffusé et celui qu'on a ce soir. L'évolution principale, c'est le retrait du paragraphe qui disait que le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine dépose un moratoire municipal sur le projet de reconstruction de l'usine d'incinération. C'est vrai que j'étais un peu gêné d'avoir à voter là-dessus parce qu'on m'a toujours déconseillé d'intervenir dans les querelles de ménages. Mais en l'occurrence, c'est quand même un problème majeur. Parce que le fond de l'affaire, c'est la taille de l'équipement. Le fond de l'affaire, c'est un équipement de recyclage des déchets qui finit par considérer les déchets ménagers en général, comme une source d'énergie renouvelable. Vous vous rappelez, c'est dans le texte. C'est-à-dire qu'on attire, on amène et on spéculer sur le fait qu'on augmente la quantité de déchets qu'on va pouvoir incinérer ou méthaniser et que donc on organise cette collecte et si la collecte baisse, on va étendre les frontières. Et je pense que ça, c'est une logique qui est une logique contreproductive. Il s'agit effectivement de faire que ce soit traité localement. Donc, le vœu, tel qu'il est, il est mieux. Il est mieux, mais il reste quand même assez modéré sur cette question de l'échelle. Parce qu'on peut être pour l'abandon et je crois qu'il faut être pour l'abandon de l'usine de TMB, mais la méthanisation et on pourrait en parler à partir des exemples agricoles, la méthanisation, c'est une technique qui n'est pas du tout maîtrisée. Et avoir une usine de méthanisation à l'échelle de ce que sera la collecte de l'usine d'Ivry, oui,*

*c'est un danger. C'est un danger et, à cette échelle-là, c'est un danger important. Et c'est un danger physique, c'est un danger aussi pour la santé. C'est un danger à tous points de vue. Donc, dans la mesure où ce vœu va dans le bon sens et où ça fait longtemps que je dis et que je répète qu'on vote un vœu sur ce qu'il dit et non pas sur les considérants qui amènent sa présentation, je le voterai. Mais je reste persuadé que c'est dans le choix initial qui a été fait de concourir d'une certaine façon à attirer plus de déchets, d'énergie renouvelable à base de déchets, qu'on a fait une erreur au départ. Et je pense que cette question-là n'est pas réglée par ce vœu, que je voterai néanmoins. Merci. »*

**M. GOSNAT.** - *« Nicolas Rameau. »*

**M. RAMEAU.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais aller directement à la conclusion de mon intervention puisqu'il est déjà 22 h 20. Juste pour vous signaler que le groupe Radicale Écologiste Citoyen et Socialiste votera favorablement le vœu. Merci. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Un ou deux mots simplement rapidement. Simplement pour dire qu'en gros cette question-là, elle est venue pendant toute la mandature, même un petit peu avant et je vous rappelle que nous avons anticipé la question au moment où déjà se posait la question du devenir de l'usine d'Ivry pour avoir le débat avec les Ivryens. Et nous n'avions pas attendu par exemple qu'il y ait la commission nationale du débat public pour engager ce débat avec les Ivryens. Et j'ai le souvenir, y compris que nous ayons mis en place une commission de travail municipale avec tous les groupes où nous avons demandé aux groupes de faire venir les scientifiques qu'ils souhaitaient pour trancher sur un certain nombre de questions. Et je me souviens qu'il y avait eu le problème de l'incinération et de la méthanisation. Très franchement, pour ceux qui étaient présents à cette réunion, ils savent que je n'étais pas favorable à la méthanisation. Je découvre aujourd'hui, enfin je découvre, je vois qu'un certain nombre de personnes sont maintenant totalement contre la méthanisation, mais dès ce moment-là, je n'étais pas pour parce que j'avais quand même écouté ce que les scientifiques disaient. Ils disaient, l'incinération, ça présente des risques, mais à 98 - 99 % on sait la maîtriser. La méthanisation et c'est ce que Serge Aberdam vient de dire encore à l'instant, on ne sait pas encore vraiment la maîtriser. Voilà où on en était et ça, il y a trois - quatre ans.*

*La méthanisation a été introduite dans le projet de rénovation de l'usine d'Ivry. Elle l'est à titre optionnel. Et je suis d'accord pour qu'on revienne à ce qui a été dit, notamment à l'instant par Marie Pieron, c'est-à-dire que si effectivement il n'y a pas de méthanisation à Romainville, je vois pas pourquoi il y en aurait à Ivry. Donc, je pense que le vœu est tout à fait conforme à ça.*

*En ce qui concerne la question de la charge globale, non, il faut faire attention. Nous étions, au moment où le débat s'est engagé il y a quelques années, à 750 000 tonnes de déchets traités en incinération. Aujourd'hui, le projet vise à ce qu'il y ait 350 000 tonnes d'incinérées et je crois, 200 000 tonnes en méthanisation, éventuellement, mais pas avant 2020 et quelques. Donc, on en est là et y compris tout le process de méthanisation. Moi, je ne fais que répéter ce qui s'est dit dans toutes les réunions techniques auxquelles beaucoup d'entre vous participaient. Et le process de méthanisation ne se faisant pas en totalité sur Ivry, puisque l'idée, c'est que la terminaison du process se réalise dans les zones d'exploitation agricole. Voilà où on en est. Mais je suis d'accord avec le vœu tel qu'il est précisé et en particulier sur la question de la réduction.*

*Donc voilà, ce que je vous propose, c'est que nous passions au vote. Non, écoute, non, il est 10 h 20. Chacun est intervenu. Enfin, je veux bien Élisabeth, mais tu as eu largement le temps d'intervenir. »*

**Mme LOICHOT.** - *« D'abord, je voulais vous remercier pour la qualité de vos interventions et surtout, ça va être très court, mais je voulais aussi beaucoup beaucoup remercier les militants associatifs qui, depuis vraiment plusieurs années, nous ont d'une part alertés, ont fait tout le travail du débat, ont permis quand même le lien entre les luttes de Romainville, les luttes d'ici, nous ont alertés nous élus.*

*Parce que nous, ce que je voudrais dire, c'est que les élus, s'il y a pas des associatifs pour nous mettre en alerte, pour nous renseigner sur ce qui se passe, etc., on a souvent un peu le nez dans le guidon et voilà. On ne peut pas, absolument pas, prendre la mesure de ce qui se passe sans eux. Donc, je voulais vraiment remercier le collectif 3R ici présent, dont il y a les deux coprésidents et tous ceux qui ne sont pas là, mais qui ont fait quand même, nous ont tous fait bouger. Et donc c'est le rôle des associations. On est du reste souvent nous-mêmes associatifs par ailleurs et on fait bouger sur d'autres choses, mais voilà, je pense que ces gens-là ont fait beaucoup de travail, ils nous ont fait tous bouger. Je les en remercie très fortement au nom du Conseil. Voilà ! »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Élisabeth. Alors, je vous propose que nous passions à ce dernier vœu de la mandature. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main ».*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Ecologie Ivry relatif à la méthanisation.

(40 voix pour et 3 abstentions : Mmes PERNIN, APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

## **AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**

### **A/ CITOYENNETÉ**

#### **Point sur le développement des maisons de quartier**

##### **A1/ Maison de quartier du Petit Ivry**

Demande d'agrément à la CAF et demandes de financement auprès des financeurs potentiels

##### **A2/ Maison de quartier du Plateau Monmousseau**

Projet de 2 repas de quartier

Demande de subventions

##### **A3/ Projet de maison de quartier Gagarine Truillot**

Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne

Rapporteur : Bozena Wojciechowski

**M. GOSNAT.** - *« Voilà ! Merci. Alors, vous voyez, comme on termine quand même ce Conseil Municipal avec les mauvaises habitudes puisqu'il est 22 h 30, on n'a pas encore commencé l'ordre du jour. Mais enfin...*



*Alors, je passe la parole à Bozena Wojciechowski sur trois questions qui concernent la citoyenneté. Je crois que Bozena Wojciechowski va nous faire un rapport unique et il y aura trois délibérations séparées. Voilà, j'ai tout compris. À toi, Bozena Wojciechowski. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Après les Assises de la ville de 2011, nous avons pris la décision de développer les maisons de quartier agréées centres sociaux. Cette décision d'engager la Ville dans cette démarche s'inscrit dans la priorité d'actions de notre programme municipal de développer la participation citoyenne. Dans un contexte de crise où les conditions de vie se dégradent sans cesse davantage, l'impulsion de cette dynamique qui place en son cœur l'implication de chaque citoyenne, de chaque citoyen, est une ambition d'une rare exigence et d'une grande portée.*

*Prenant appui sur l'expérience de la première maison de quartier agréée centre social, ouverte en 2011 sur le Plateau Monmousseau dont je vous ai d'ailleurs présenté ici le bilan de la première année de fonctionnement en mai 2012, les trois délibérations qui nous sont proposées ce soir nous permettent de faire le point sur le développement de ces maisons de quartier désormais en cours sur les quartiers du Petit Ivry et de Gagarine-Truillot.*

*Avant de vous présenter ces délibérations, permettez-moi de revenir sur les enjeux et les objectifs de notre décision. Le premier enjeu porte l'idée d'une nouvelle dynamique de proximité et de relations renouvelées entre la municipalité et les citoyens, relations de proximité, relations au service des projets des habitants et des associations. Cette ambition de renouvellement doit se décliner au plus près des habitantes et des habitants, au cœur de leur lieu de vie, de leurs préoccupations et de leurs envies. Son objectif est de dynamiser des actions de proximité situées au sein d'un quartier, de s'interroger sur les cohérences des actions proposées à la population, de favoriser les échanges intergénérationnels, de retisser du lien social, de valoriser la démarche du vivre ensemble et de contribuer à développer l'initiative populaire. Il s'agit donc de mettre en œuvre et d'expérimenter des modes de fonctionnement et des espaces nouveaux pour privilégier cette participation active des habitants. De ce point de vue, l'agrément centre social, outre qu'il permet des subventions de la CAF, correspond à ce que nous souhaitons : un centre social, c'est un projet de quartier construit par et pour les habitants d'un quartier. L'orientation générale de la CAF qui détermine le contenu d'un centre social à travers un projet social repose sur des points et des valeurs que nous partageons : l'intergénérationnel, la famille, la solidarité, le participatif. Elle nous offre aussi une méthode. Un centre social est un lieu d'accueil, d'animation, d'activité et de service qui permet d'accompagner les initiatives et les projets des habitants et de soutenir la vie associative. C'est un équipement de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle, animé par une équipe dédiée au projet social, soit à minima trois personnes. La dynamique centre social répond en partie aux besoins municipaux en matière de proximité, de relation avec les habitants, de transversalité, de démocratie participative. Le projet social de la maison de quartier s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs qui œuvrent sur le quartier. Et c'est là le second enjeu sur lequel je voudrais insister. Le service public local, les services municipaux sont présents dans les quartiers sur lesquels s'implantent les maisons. Il nous faut, à travers chaque projet de maison, travailler à la coordination, à la complémentarité avec les orientations municipales thématiques. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de la présentation du bilan de la maison Monmousseau, il s'agit d'une véritable révolution politique et administrative. Les maisons de quartier peuvent être un des relais les plus importants pour développer ou adapter nos choix en matière de politique sociale,*

*éducative, sportive, culturelle, associative, en direction de toutes les populations qui composent nos quartiers. Il s'agit donc là de l'enjeu de la cohérence des politiques sectorielles mises en œuvre dans les quartiers. Cela suppose des coopérations transversales entre les services fédérés autour d'un projet global, en lien avec les habitants et les instances du quartier. Il s'agit de les faire converger au sein d'un projet de territoire, en fonction des particularités de chaque quartier, de ses propres atouts, de ses propres problématiques. La maison de quartier peut aider à la déclinaison, à l'articulation, à la coordination, à la mutualisation des différentes politiques sectorielles municipales, à partir du diagnostic social partagé et en lien avec les différents projets de service mis en place avec leurs approches, leurs expertises, leurs différents métiers, leurs compétences. Les services municipaux devront constituer de véritables points d'appui pour que les habitants prennent toute leur place dans le projet de la maison de quartier. Ces maisons, telles que nous les concevons et les mettons en œuvre, sont de véritables têtes de pont du service public local, garanties incontournables de cette ambition d'une ville avec et pour toutes et tous.*

*J'en viens maintenant aux délibérations qui nous sont proposées. La première concerne la demande d'agrément centre social auprès de la CAF pour la future maison de quartier du Petit Ivry actuellement centre sportif et socioculturel Pierre et Marie Curie et les demandes de subventions liées. Aujourd'hui, le projet social est en cours de finalisation. Les grands axes validés par le bureau municipal sont l'accès aux droits, aux savoirs et aux loisirs des familles, l'éducation et le soutien à la fonction parentale en lien avec le PEL<sup>5</sup>, le soutien aux initiatives citoyennes et à la vie sociale du quartier. Ces axes commencent désormais à être déclinés en termes d'objectifs et d'actions. Je voudrais souligner la qualité, la richesse, la diversité des axes de ce projet social et de leurs déclinaisons précises. Cela constitue la concrétisation des différentes étapes qui nous ont permis d'avancer sur le projet depuis 2011, de le construire avec les habitants, les services concernés présents dans l'équipement, les partenaires extérieurs, la CAF, la Fédération des centres sociaux et le Conseil Général. La première phase, celle du diagnostic social partagé, a été l'occasion de mettre d'accord tous les acteurs sur une vision commune du territoire. Et la seconde phase vise à partager les axes du projet. Ce sont aussi les projets d'animation sur le quartier qui ont nourri le diagnostic et le projet social : fête de quartier du Petit Ivry, 50<sup>e</sup> anniversaire de la Cité Pierre et Marie Curie, portes ouvertes du centre, café de la maison de quartier, réunions des différentes instances du quartier. Une véritable dynamique s'est créée dans le quartier. Cette seconde étape décisive connaîtra un point fort le samedi 8 février prochain, lors d'une belle initiative rassemblant les actrices et les acteurs du quartier qui permettra de poursuivre et d'ancrer solidement le travail engagé. Vous y êtes toutes et tous invités.*

*La seconde délibération concerne une demande de subventions pour des actions de convivialité dans la maison de quartier Monmousseau. Cette maison a été ouverte en 2011. En 2012, comme je le disais, je vous ai présenté le bilan de la première année de fonctionnement. Bilan remarquable et remarqué où nous sommes passés d'un espace auparavant réservé à certains jeunes à un lieu pour tous, une maison où se retrouvent autant les jeunes que les familles, un espace identifié et vécu dans le quartier comme un lieu où chacune et chacun a sa place, peut venir participer et intervenir. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons choisi de la nommer maison de quartier et non centre social et d'élargir son expérience à d'autres quartiers. En 2013, la maison a rencontré des problèmes, affronté une crise due non pas tant aux projets qui la fondent, mais à des tensions au sein de l'équipe chargée de l'animer. Des*

---

<sup>5</sup> PEL : projet éducatif local

*modifications ont été opérées afin de redonner du sens à sa mission, en concertation avec l'équipe, les habitants et les associations partenaires. Sur cette base, un plan d'actions bâti sur la concertation a été élaboré. Des transformations de l'équipement sur le plan physique, matériel et technique ont été effectuées. Le but est de développer une dynamique collective, portée par chacun, de consolider les liens sociaux entre les habitants. Cette délibération en est une illustration et a pour objet l'obtention de subventions pour des actions de convivialité que sont les repas de quartier partagés dans une dimension intergénérationnelle et familiale.*

*Enfin, la troisième délibération concerne le projet de maison de quartier Gagarine-Truillot qui atteint aujourd'hui une étape décisive. La réalisation du diagnostic social en cours permet d'affiner les éléments de connaissance sur une population extrêmement fragilisée, dans une cité très difficile. Ce bilan sera présenté lors de la prochaine fête de quartier. La relation aux habitants relativement défiant dans cette cité a été nettement améliorée grâce aux activités et interventions menées dans le cadre du travail de préfiguration de la future maison de quartier, sous la responsabilité de l'agent de développement local. Une meilleure connaissance, une nouvelle tentative de coordination, de nouvelles interventions des services municipaux ont également pu voir le jour dans ce travail de préfiguration. Ce travail se poursuit et les contenus du pré-projet social doivent être prochainement présentés aux habitants. Il s'agit du soutien à la vie sociale, de la mise en place d'un projet en direction des familles, de l'amélioration de l'accès aux droits et de l'accompagnement des habitants dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Mais pour que ce projet puisse se mettre en œuvre, il est nécessaire d'identifier un lieu qui n'existe pas encore sur le quartier. Cet espace sera un lieu pour les habitants, mais aussi pour les directions et services qui travaillent sur le quartier. Après l'étude de différentes possibilités, il est proposé d'installer la future maison de quartier dans un modulaire sur l'espace Pioline, ce qui offre une solution rapide et pérenne. Le montant des travaux et des études s'élève à 736 375 € HT.*

*Les services ont travaillé, recherché, des financements qui nous permettent d'envisager des subventions du Conseil Général et de la CAF à hauteur de 66 % du coût total. La délibération de ce soir est une première demande au Conseil Général pour 35 % du montant HT des travaux.*

*Je vous propose donc d'approuver ces délibérations et je voudrais conclure en affirmant qu'en matière de démocratie et d'action citoyenne, les maisons de quartier sont un des chantiers les plus imposants par les contenus, les objectifs et les modalités de travail qu'ils induisent. Je tiens à saluer les agents municipaux, particulièrement ceux de la direction de la démocratie et de l'action citoyenne et son directeur Denis Dubien qui mettent toutes leurs énergies et toutes leurs intelligences, bravant de nombreux obstacles, allant à contre-courant des logiques de repli sur soi, de division et du désengagement collectif. La réflexion devra se poursuivre pour confirmer cette dynamique sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Donc, la discussion générale sur les trois, mais vous pouvez un par un, si vous voulez. Qui souhaite intervenir ? Alors, Élisabeth Loichot, Mehdy Belabbas, Serge Aberdam. C'est tout ? Nicolas Rameau. Denis Mercier et Séverine Peter. Élisabeth Loichot. »*

**Mme LOICHOT.** - *« Comme nous l'avons déjà exprimé à un Conseil Municipal, notre groupe Écologie Ivry refuse la disparition des lieux de démocratie locale. On pense que la municipalité vient de décider d'abandonner sa responsabilité d'animation de la démocratie locale et de la vie citoyenne en transformant les maisons de quartier en centres sociaux agréés CAF. Pour nous, si les centres sociaux peuvent avoir un rôle, les lieux de démocratie locale et de citoyenneté sont indispensables à la vie de quartier. Et il est temps de créer de véritables conseils de quartier. Voilà, c'est tout. »*

**M. GOSNAT.** - *« Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Nous allons nous prononcer ce soir sur la création de deux maisons de quartier. Celle du Petit Ivry est créée sur la base d'un équipement préexistant le centre sportif et socioculturel de Pierre et Marie Curie, tandis que celle de Gagarine sera créée de toutes pièces puisqu'aucune autre structure n'existe actuellement dans ce quartier qui en a pourtant bien besoin. Concernant la maison de quartier du Petit Ivry, j'ai parcouru le projet social de la future maison de quartier du Petit Ivry et je le trouve très pertinent. Ce nouveau projet permettra d'éviter les erreurs du passé, afin que les services de la Ville, mais aussi des associations du quartier ne travaillent pas chacun dans leur coin, en vase clos, mais bien de manière transversale, car les demandes des habitants peuvent nécessiter une réponse coordonnée de plusieurs services. De même, un projet de quartier est à prendre dans sa globalité et ne plus être segmenté.*

*Par ailleurs, le projet social indique qu'un des objectifs est d'encourager les habitants à prendre part à la vie de la maison de quartier et de développer la mobilisation des acteurs du quartier via la mise en place d'un conseil de maison ou d'un comité d'usagers. Notre groupe aimerait avoir davantage de précisions sur le fonctionnement et le pouvoir de décision réel de ces futures instances. Il faudra que les services déployés dans la maison de quartier soient capables de créer du lien social. Il faut donc que les services recherchent au maximum la proximité avec les habitants.*

*Concernant la maison de quartier Gagarine-Truillot, il s'agit, comme je viens de le dire, de créer une toute nouvelle structure, dans un quartier dont la demande sociale est forte. Le diagnostic social a révélé les faiblesses de la cité qui malgré sa proximité avec le centre-ville se sent à l'écart de tout et concentre les difficultés. C'est sur les besoins identifiés par les habitants que le projet doit se construire : la prise en charge des enfants hors du temps scolaire, l'apprentissage du français et l'accès aux droits et aux démarches administratives. Un des principaux axes de travail est évidemment l'accompagnement des habitants dans la future transformation du quartier à laquelle nous travaillons. Les services rappellent que l'ouverture prévue pour juillet 2015 devra se faire en concordance avec le projet de renouvellement urbain et recommandent de travailler à l'accompagnement de la phase de relogement en générant des temps de concertation autour du projet, via des expositions, animations autour de l'évolution du quartier, et en donnant l'ensemble des éléments d'information concernant les étapes d'avancement des travaux. Or, la concertation, ce n'est pas communiquer de manière descendante, même massivement, sur l'avancement d'un projet. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explication des points de vue de chacun. C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'ateliers du projet associant habitants et associations.*

*Ce qui m'amène à mon deuxième point. Notre groupe aimerait savoir comment s'intégreront les comités de quartier dans ces deux nouvelles maisons de quartier et comment la charte des comités de quartier y sera appliquée, puisque ces maisons seront des centres sociaux agréés. Et je rappelle qu'une charte des centres sociaux a été créée en 2000 de façon à ce que ces derniers fonctionnent en s'appuyant sur les valeurs suivantes : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Souscrivant pleinement à l'ensemble de ces objectifs, le groupe Europe Écologie - Les Verts votera la délibération qui nous est proposée. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. Ensuite, il y a Serge Aberdam. »*

**M. ABERDAM.** - *« Merci. Il y a trois délibérations. Et franchement, ce n'est pas du tout du même ordre quant aux décisions à prendre. Dans un cas, c'est un problème de classement. Dans l'autre, c'est un problème de subventions ponctuelles pour deux repas de quartier. Et dans le troisième cas, c'est une première pierre dans la direction de la création d'un nouveau centre qui reste encore assez vague. La troisième délibération est celle qui me pose problème. Les deux autres ne m'en posent aucun. Par contre, cette troisième délibération pose un problème parce qu'elle s'adresse à un quartier où la municipalité a voté la destruction totale de la cité Gagarine. Totale. Et où on va, à côté de la cité, créer un centre de quartier dans un bâtiment modulaire - on appelle ça un préfabriqué, je crois - sur l'espace Pioline, qui offrirait une solution rapide et pérenne, pérenne étant au minimum la phase de relogement et donc de démolition. Je ne pense pas que ce soit un bon signal. Indépendamment du prix de cette construction pérenne pour quelques années, 736 315 € c'est vraiment beaucoup d'argent, je pense que c'est un très mauvais signal quant à la pérennité justement des liens qu'on veut établir avec la population, dont on se prépare à démolir la cité actuelle pour reconstruire d'autres choses. Je pense qu'un vrai geste dans cette direction de création d'un centre social agréé aurait été accompagné du logement dans quelque chose justement, en dur, de pérenne, qui signifie que les gens ne seront pas... qu'il n'y a pas de plan B, qu'ils seront réellement accompagnés. Je pense que construire un préfabriqué dans l'espace Pioline, c'est donner un très mauvais signal et il sera pris comme tel. Je voudrais pas faire des plans sur la comète, sur ce qui arrivera à ce bâtiment, mais je trouve que c'est un très mauvais signal. Et donc, autant je voterai sans problème les deux premières délibérations, autant je ne voterai pas celle qui prévoit de demander des subventions pour construire ce préfabriqué sur l'espace Pioline. Ce n'est pas seulement une question d'argent en l'occurrence, c'est une question d'orientation et de pérennité. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Serge Aberdam. Nicolas Rameau. »*

**M. RAMEAU.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous nous félicitons de notre volonté d'amplifier la proximité des services publics au plus près des habitants. Nous nous félicitons également de la possibilité de profiter des retours d'expérience de la mise en œuvre du centre social de la maison de quartier Monmousseau et notre volonté de travailler à toujours améliorer nos services et notre politique sociale au service des populations.*

*Par ailleurs, nous nous réjouissons que nos politiques publiques d'emploi et d'insertion - je pense notamment au PLIE mission locale intercommunale Ivry - Vitry pour l'insertion professionnelle des jeunes ou encore la cellule clauses d'insertion portée par le GIP d'Ivry-Vitry - puissent travailler au plus près des habitants et des populations au service desquelles nous sommes engagés. La cellule clauses d'insertion dont l'objectif est de permettre de valoriser l'expérience acquise sur le chantier Henri Balzac de Vitry en permettant de faire*

*bénéficiaire à toutes les populations notamment les plus fragiles des moyens d'insertion dans le cadre du développement de la Ville. Et c'est ce qui s'est déjà passé le 8 janvier dernier, au plus près des populations.*

*Et c'est pourquoi le groupe Radical Écologiste Citoyen et Socialiste votera favorablement les délibérations. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Nicolas Rameau. Denis Mercier. »*

**M. MERCIER.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Les maisons de quartier ont pour vocation première de constituer un lieu d'accueil et d'animation de proximité pour raffermir le lien social et porter des projets des habitants. La maison de quartier du Plateau Monmousseau est d'ores et déjà opérationnelle et celles du Petit Ivry et de Gagarine devraient être livrées respectivement à l'été 2014 puis à l'été 2015.*

*Nous portons, en tant qu'élus socialistes, une attention particulière au développement de ces centres sociaux dits maisons de quartier. Nous regrettons d'ailleurs que le dossier fourni à l'occasion de ce Conseil ne reflète qu'imparfaitement le travail réalisé par les services, ce qui ne permet sûrement pas à tous les élus d'être au même niveau d'information. Quoi qu'il en soit, nous pouvons aujourd'hui mesurer le chemin accompli, déjà conséquent, même si l'ensemble des engagements ne sont pas encore tenus. Le projet éducatif local avait mis en évidence la nécessité d'investir rapidement le chantier du développement, ceci afin de renforcer la cohésion de la population autour d'équipements publics appropriés par tous, de favoriser le vivre ensemble et de mener des actions d'accompagnement en direction des publics les plus fragiles.*

*Nous nous félicitons donc de ces premiers pas, même si nous regrettons en tant que groupe politique de n'avoir pas toujours été suffisamment associés à la réflexion. Nous espérons sur ce point que l'union qui devrait prévaloir en vue du prochain mandat sera synonyme de coopération pleine et entière entre les différentes composantes de la majorité. Ça peut faire rire, mais c'est la réalité.*

*Nous avons quelques réserves de fond sur l'ensemble du projet dont je tiens à vous faire part. D'abord, la concertation qui a été entreprise, au moins dans le cadre de la préfiguration de la maison de quartier du Petit Ivry, s'est avérée insuffisante. Des rendez-vous hebdomadaires pour le moins discrets n'ont pas permis de rassembler beaucoup d'habitants. Les réunions de travail avec des invités excessivement ciblés ne nous ont pas semblé favoriser la large mobilisation citoyenne nécessaire autour du projet. Il faut dire qu'en n'associant pas les élus de quartier, ou du moins pas tous, à ces travaux, il a dû être difficile de prendre pleinement la mesure des dynamiques locales et de donner toute sa force à la dimension participative qui constitue pourtant un objectif en soi. Ensuite, et nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, nous regrettons le choix du périmètre d'action retenu pour ces maisons de quartier, mise à part celle de Monmousseau. Centrer de tels équipements et les actions qui vont s'y mener sur les seules cités PMC et Gagarine nous semble être un frein au renforcement de la cohésion sociale qui constitue pourtant l'un des premiers défis à relever. N'oublions pas qu'un de nos principaux engagements, un des principaux moteurs de notre action municipale, est de permettre à toutes les populations de trouver leur place à Ivry. Les centres sociaux à l'instar des écoles et des autres équipements publics doivent agir au plus près de nos concitoyens. Leur ancrage de proximité doit justement leur permettre d'avoir l'ambition de faire se côtoyer, se rencontrer et vivre ensemble des populations très diverses et donc celles des*

*cités et des quartiers avoisinants. En restreignant le diagnostic aux publics les plus fragiles, on privilégie nécessairement l'aide directe au lieu d'accompagner, par le foisonnement collectif et la mixité, de véritables projets de développement social.*

*Je tiens néanmoins à vous signifier que les élus du groupe Socialiste voteront favorablement les trois délibérations qui sont contenues dans ce premier point à l'ordre du jour, à savoir les demandes de subvention et d'agrément pour les trois projets à leurs différents stades d'élaboration. En effet, les maisons de quartier s'inscrivent sans équivoque dans le programme municipal de la mandature qui s'achève. Comme à leur habitude, les Socialistes respecteront l'accord politique qui a été passé en 2008. Et j'irai même plus loin, car il ne s'agit pas de s'inscrire seulement dans une solidarité de gestion. Grâce au travail des agents de développement de ces quartiers et à leur connaissance du terrain, les projets qui ne sont pas détaillés ici, mais dont nous avons eu le plaisir de prendre connaissance dans le cadre d'autres instances, proposent des axes programmatiques tout à fait conformes aux besoins des populations : l'accès aux droits, à la culture, la lutte contre l'isolement, l'aide à l'insertion professionnelle, l'aide aux savoirs et aux loisirs des familles, le soutien à l'éducation et à la fonction parentale. Je suis content de constater à ce sujet que nos échanges répétés se soient finalement avérés fructueux. Je me souviens que pendant toute une partie du mandat, certains collègues de la majorité ne voulaient pas entendre parler d'accompagnement à la parentalité. Il faut croire que la pugnacité de Sandrine Bernard a fini par porter ses fruits.*

*Les axes de travail retenus sont donc pertinents et permettent de déployer les orientations municipales à l'échelle des quartiers tout en développant des projets spécifiques. C'est important, car il reviendra en effet à l'équipe dédiée de mener les initiatives locales en pleine cohérence avec la politique municipale. Tout cela est fort bien et nous engage, mais contrairement à ce que laisse entendre le rapport d'administration et l'exposé de notre collègue en charge, il n'y a rien de révolutionnaire dans tout cela. Ce type de structure existe depuis longtemps dans d'autres villes du département. Il était temps qu'elles voient le jour dans notre ville et nous ne pouvons que nous en réjouir.*

*Avant de conclure, il me faut soulever une ambiguïté qui persiste depuis le lancement de ces projets. Le développement de la participation citoyenne et le soutien aux comités de quartier est un des objectifs structurants des maisons de quartier. C'est très louable, mais nous attirons votre attention sur la réelle confusion des rôles que cela risque d'induire avec les comités de quartier eux-mêmes, qui ont un rôle tout à fait différent. Si les centres sociaux ont vocation à répondre de manière évolutive au manque de lien social et aux difficultés particulières des habitants d'un quartier donné, il ne saurait se substituer aux comités de quartier, premiers échelons de la démocratie locale auxquels nos concitoyens sont attachés et qui constituent des espaces spécifiques où l'on se penche sur les affaires de la cité. Si nous accueillons avec enthousiasme ces maisons de quartier que nous souhaitons aussi accueillantes, participatif et émancipateur que possible, nous tenons fermement à ce que soient préservés les comités de quartier authentiques, poutons démocratiques de notre proximité. Nous réclamons donc que leur soient réattribués les moyens nécessaires à leur fonctionnement. Nous appelons au respect de la charte des comités de quartier, rédigée sous l'impulsion de notre collègue Philippe Bouyssou, avec la contribution des citoyens de notre ville. Nous ne souhaitons pas enfin que soit ainsi mis dos à dos deux orientations politiques majeures de notre ville, riche de ses quartiers. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, Séverine Peter. »*

**Mme PETER.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. À plusieurs reprises ces dernières années, notamment lors de différents temps de concertation comme les Assises de la ville, nous avons fait le constat partagé avec de nombreux Ivryens et Ivryennes de la nécessité de renforcer et de redéployer les services publics de proximité. Et nous avons pris collectivement des engagements en ce sens auprès de la population.*

*Aujourd'hui, nous avançons dans cette direction puisque le centre social de Monmousseau est ouvert depuis deux ans. Nous amorçons avec sérieux l'ouverture de celui du Petit Ivry et sommes en préfiguration de l'implantation d'un centre social sur le territoire Gagarine-Truillot.*

*Au-delà de l'engagement public, nous restons convaincus que les centres sociaux sont un outil essentiel d'une dynamique de politique municipale efficace sur un territoire donné, au plus près des habitants. À condition que ceux-ci soient conçus avec et pour les habitants et qu'ils soient dotés de moyens adaptés. En 2000, réunis en assemblée générale à Angers, des représentants des centres sociaux adhérents à la Fédération nationale des centres sociaux signent ensemble une charte redéfinissant le sens et les objectifs de leurs actions. La définition initiale est la suivante : le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ils ont également défini les trois piliers sur lesquels ils s'appuient pour concevoir les centres, à savoir la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. C'est bien cela que nous voulons construire pour notre ville. Avoir un foyer d'initiatives, comme un espace interactif permettant à toutes et tous de contribuer ou de participer à des activités, des initiatives, des rencontres fédératrices pour les habitants. Avoir des habitants associés, appuyés par des professionnels, c'est précisément la définition de l'accompagnement social et éducatif que nous défendons qui permet l'autonomie, qui favorise l'émancipation, qui offre des droits. Promouvoir le développement social d'un territoire parce que c'est cela faire société. Ce sont autant de fils rouges pour organiser ce mieux vivre ensemble pour lequel nous nous battons.*

*À la condition bien sûr que le centre social soit l'espace commun, l'espace en commun, l'espace du commun, celui où tout le monde vient, mais aussi celui qui initie des projets, celui qui aspire les énergies d'un quartier pour mieux rayonner sur l'ensemble du territoire, celui enfin qui accueille et rassemble en un lieu pour permettre à chacun de s'ouvrir au territoire, aux autres, au monde. Les délibérations qui nous sont soumises ce soir abondent en ce sens. Notre première expérience de maison de quartier à Monmousseau nous a permis de tirer des enseignements, de faire évoluer notre conception et notre méthode de travail dans le but d'être plus efficaces et efficients pour la population. C'est ainsi que nous ne sommes pas dans le duplicata de concepts, mais bien dans la construction avec différents acteurs, à partir d'un diagnostic partagé, d'un outil de proximité au service des habitants.*

*Et permettez-moi de faire une remarque. Avant de critiquer les espaces de concertation, je pense qu'il faut d'abord y participer. Conscients que nous avons encore beaucoup de travail en perspective, il ne faut ni minimiser les avancées réalisées, ni les efforts qu'il nous reste à fournir pour que les trois centres sociaux jouent pleinement leur rôle. À ce titre, je tiens à rappeler la nécessité d'instaurer la transversalité au sein de l'administration pour que chaque*



*secteur, chaque acteur, puisse intervenir conformément aux objectifs fixés, mais aussi de la nécessité d'anticiper les moyens nécessaires pour la réussite de ces trois maisons de quartier.*

*C'est collectivement que nous arriverons à mener à bien ces projets. Le groupe Communistes et Partenaires votera donc ces délibérations. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Séverine Peter. Un certain nombre de questions ont été posées. Je repasse la parole à Bozena Wojciechowski. À la différence et je dis ça pour Élisabeth Loichot puisque tout à l'heure, je voulais pas lui repasser la parole après les interventions parce que tout à l'heure c'était un vœu. Là, c'est un rapport et donc c'est effectivement prévu que le rapporteur puisse réintervenir. Ce n'est pas la même chose. Bozena Wojciechowski. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Ouais, rapidement. Vu l'heure tardive, je vais répondre à l'essentiel et pas aux petites questions parfois inutiles, sachant que je suis à disposition comme toujours sur cette question.*

*La première chose sur la mise en place à venir des conseils de maison dont Mehdy Belabbas parlait en évoquant les conseils d'usagers, on est en train d'y travailler. Enfin voilà, on sait pas encore comment on va faire les choses. On ne sait pas notamment avec les habitants. Donc, c'est quelque chose qu'on a envie de travailler avec les habitants, donc on va le mettre en place assez rapidement. Parce que je pense qu'avec Mehdy Belabbas, on est d'accord, mais c'est une des garanties essentielles de la participation des habitants au projet social et à sa mise en œuvre, donc on voudrait avancer assez vite là-dessus.*

*Pareil sur le lien avec les comités de quartier, il semblerait que la pugnacité des élus délégués de quartier n'ait pas permis de bien faire fonctionner certains comités de quartier. Cela dit, on y travaille. Il n'y a aucune décision qui a été prise en termes d'abandon de quoi que ce soit. Donc, on y travaille. Là aussi, on associe les élus. Peut-être que les inviter n'est pas suffisant, mais on y travaille. On a réfléchi avec les habitants qui participent aux comités de quartier et les élus délégués de quartier, ceux qui viennent, pour voir comment on peut faire fonctionner les comités de quartier et le lien avec les maisons de quartier est aussi dans nos têtes. Cela dit, il y a aussi des quartiers où il n'y a pas et peut-être il n'y aura pas à terme de maisons de quartier. Donc, les espaces de concertation, de démocratie que sont les comités de quartier devront rester dans les quartiers où il n'y aura pas de maisons de quartier.*

*Un peu plus, la question de Serge Aberdam sur le bâtiment modulaire, j'ai un peu coupé mon intervention. Donc effectivement, je me suis arrêtée à « pérenne » et il y avait une petite précision, donc quatre ou six ans pour accompagner la phase de rénovation urbaine. L'installation, la préfiguration de la maison de quartier, le projet social, l'ensemble du travail qu'on est en train de mener va perdurer, il ne va pas s'arrêter au projet de rénovation urbaine. C'est deux projets qui sont liés, mais qui ne sont pas les mêmes. Et du coup, il y a une vraie nécessité, y compris les élus qui sont très régulièrement dans la cité Gagarine le savent, il y a une vraie nécessité justement dans cette période de grands bouleversements dans cette cité qui est très difficile. Il y a une grande nécessité et un peu une urgence. C'est pour ça aussi qu'on accélère un peu ce projet. Une urgence d'accompagner les habitants au moment où il y a tant de changements. Au moment où on se bat pour ce projet de rénovation urbaine, il y a besoin de les accompagner. Donc, c'est pour ça qu'on avance sur ce projet social, sur cette maison de quartier et pour que ça puisse avancer, il y a besoin d'un lieu. Sauf que le lieu, on a vraiment étudié différentes possibilités en termes de... voilà le rapport coûts, dur / pas dur, enfin voilà, les rez-de-chaussée d'immeubles. Il y a un commerce qui est à côté qu'on a*

*regardé. Enfin voilà, toutes les possibilités ont été étudiées et c'est celle-ci qui paraît la plus adéquate à nos besoins, sachant que dans le projet futur, donc en dur, la suite du travail trouvera de nouveaux locaux. Donc, c'est ça un peu le... il y a besoin d'avancer vite. Il y a besoin de le faire maintenant et après, dans la poursuite du travail qu'on continuera en dur, j'ai envie de dire.*

*J'ai dit que j'allais vite, donc je ne vais pas m'attarder davantage. Peut-être juste pour dire sur ce que Denis Mercier disait sur le manque d'association. Vraiment, nous déployons beaucoup d'énergie pour faire venir les habitants. Par contre, pour les élus effectivement, je pense qu'une invitation devrait suffire à la participation des élus. Et je vous invite vraiment à venir le 8 février notamment au Petit Ivry pour voir la qualité et la participation et des habitants et des associations qui dépasse largement le seul périmètre de la cité Pierre et Marie Curie. Vraiment, il faut venir le 8 février parce que la démonstration sera faite, comme à d'autres initiatives qu'on a pu organiser.*

*Dernière chose sur le périmètre d'actions encore qui a été posée par Denis Mercier. Je sais que ça revient, y compris le maire le pointe assez souvent. C'est une inquiétude qui est réelle, que ce soit trop ciblé sur PMC ou Gagarine. C'est une inquiétude qui est réelle, mais j'avoue que ce n'est pas que je la comprends pas, mais aujourd'hui les réalités démontrent le contraire. Donc aujourd'hui, le centre socioculturel et sportif est utilisé par plus d'habitants extérieurs de cité Pierre et Marie Curie que d'habitants de la cité Pierre et Marie Curie. Et du coup, il y a un vrai travail à faire pour les habitants de Pierre et Marie Curie d'utiliser un équipement public tout en continuant bien évidemment à associer les utilisateurs d'ores et déjà de l'équipement. Alors peut-être il y a un travail plus spécifique à faire sur le Petit Ivry parce que les utilisateurs viennent de l'ensemble de la ville. Donc, il y a peut-être quelque chose à poursuivre en termes de meilleure association sur le quartier en tant que tel, mais vraiment on est sur quelque chose où aujourd'hui c'est une inquiétude que j'entends, mais la réalité d'utilisation n'est pas dans ce cadre-là.*

*Peut-être juste pour finir, parce que j'entends beaucoup d'exigences sur ces maisons de quartier. En même temps, c'est aussi dans ma manière de formuler les choses. Je pense que ce sont des projets qui sont très ambitieux et en même temps, il faut faire attention. Ce ne sont pas des baguettes magiques, on ne va pas tout régler en terme d'accès aux droits, en terme de ceci, en terme de cela. Voilà, c'est un travail qui est en cours, c'est un travail qui est en construction avec les habitants, donc on va pas tout régler. Et de ce point de vue, je ne sais pas c'est qui les « Monsieur Plus », mais je trouve que les projets qu'on mène sont plutôt de qualité. Voilà ! »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Bozena Wojciechowski. Alors, je vous propose donc, nous avons trois votes. Donc, on va faire les trois votes séparément ».*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**A1/ APPROUVE** la demande d'agrément en « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Maison de quartier Petit Ivry à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels et notamment du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Etat, toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement pour la réalisation dudit projet.

(40 voix pour et 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

**A2/ SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation d'un projet de deux repas de quartier organisé par la Maison de Quartier du Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**A3/ SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val-de-Marne une subvention en investissement pour la réalisation du projet de Maison de quartier Gagarine Truillot.

(37 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 3 abstentions : Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

## **B/ ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES**

### **Dénomination de l'établissement scolaire du Quartier Parisien**

Rapporteur : Olivier Beaubillard

**M. GOSNAT.** - *« Et je passe maintenant la parole à Olivier Beaubillard concernant la dénomination proposée au Conseil Municipal concernant notre nouvelle école, l'établissement scolaire du Quartier Parisien. Olivier Beaubillard. »*

**M. BEAUBILLARD.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce projet de délibération nommant Rosa Parks, le nouvel établissement scolaire du Quartier Parisien. Beaucoup de plaisir parce que cette proposition est le résultat d'un travail partagé, porteur de sens, sens que nous partageons dans ce Conseil très majoritairement. Avec la commission mémoire pluraliste, ouverte, aux forces associatives et citoyennes, qui anime notamment la semaine de la mémoire qui vient de se dérouler et qui est une force dans notre ville, nous avons mis en place des groupes de travail pour alimenter la réflexion, à partir des recommandations données par le Conseil Municipal pour les dénominations des nouveaux espaces publics, féminisation, signe de la diversité des mémoires portant des valeurs de résistance, de luttes émancipatrices et humanistes. Commission mémoire, groupes de travail, des dizaines de propositions d'idées ont été étudiées. Trois ont été retenues : Rosa Parks, Nina Simone, Aimé Césaire. Nina Simone en résonance avec cette idée de boulevard des arts, Aimé Césaire parce que c'était un vœu du Conseil Municipal, dans les prochaines années, de nommer un équipement ou une rue du nom de ce grand homme. En lien avec Sandrine Bernard, nous avons demandé aux enseignants et aux enfants de l'école Barbusse, ceux de CM1, de réfléchir à l'une des trois figures pour nommer cette future école. Accompagnés par les services des affaires scolaires, des archives, avec des supports, les enseignants ont travaillé avec les enfants.*

*À l'issue, les enfants très majoritairement ont approuvé le geste de Rosa Parks, rester assise pour vivre debout. Après, le travail de la commission, des services, des enseignants, avec cet avis des enfants, c'est ce geste que nous vous invitons à retenir, à inscrire sur le fronton d'une école, parce qu'il fait sens et porte par l'histoire personnelle de Rosa Parks et des luttes qu'elle a vécues et soutenues, un message universel contre toutes les discriminations. C'est une femme noire qui s'est dressée dans le contexte d'une Amérique profondément marquée par un racisme féroce, par une domination insupportable. Le 1<sup>er</sup> décembre 1955 à Montgomery en Alabama, dans ce sud-est des États-Unis où florissait le Ku Klux Klan, où les Blancs organisaient régulièrement des chasses à l'homme noir jusqu'à la mort, dans ce bus avec une pancarte au milieu où s'inscrivaient les mots « For white people only », elle est restée assise quand le conducteur de bus lui demandait de se lever et d'aller loin, tout au fond, pour qu'un Blanc puisse s'asseoir. Elle est restée assise, là, pour être enfin un être humain, une femme comme les autres. Arrêtée, elle sera défendue par un jeune avocat, Martin Luther King. Le boycott des autobus suivra. La lutte pour l'égalité civique des Noirs aux États-Unis contre le racisme ne s'arrêtera plus. Jusqu'à sa mort en 2005, elle la portera partout dans le monde. Nous pensons à Nelson Mandela.*

*Ce choix proposé par les enfants est pour nous un encouragement pour continuer l'engagement de Rosa Parks. Nous pensons aussi à Mumia Abu-Jamal, militant Black Panthers, journaliste et poète, emprisonné dans un couloir de la mort depuis 1982. Rosa Parks, inscrit sur cette école d'Ivry, ce sera le nom de cette personne, femme, noire et digne de son geste, la mémoire et l'histoire visible des luttes émancipatrices et humanistes, le signe présent des luttes contre toutes les discriminations. Je vous remercie et vous invite à voter. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Olivier Beaubillard. Qui veut intervenir ? David Onakaya Mengé. »*

**M. ONAKAYA MENGÉ.** - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous devons nous prononcer en ce dernier Conseil Municipal de la mandature sur la délibération portant sur la dénomination du nouvel établissement scolaire du Quartier Parisien. C'est un honneur pour moi de porter la voix des Socialistes devant cette assemblée sur ce sujet hautement symbolique. Permettez-moi, avant d'en venir à ce qui nous intéresse, de vous féliciter tous très chaleureusement pour avoir servi notre ville pendant six ans et pour lui avoir apporté le meilleur de vous-mêmes.*

*Les débats engagés entre nous ont été difficiles et les échanges souvent tendus, ce qui n'enlève, bien entendu, rien aux qualités humaines des uns et des autres. J'espère ainsi très sincèrement que le prochain mandat, quelle que soit sa configuration, fasse plus honneur au principe de cartésianisme et de démocratie. Je ne veux pas m'attarder sur le bon souvenir que je retiens des six années écoulées. J'aurais l'occasion de vous en faire part personnellement.*

*Je reviens donc au débat qui nous intéresse pour saluer le groupe de travail municipal « dénomination de voies et équipements publics » issu de la bien connue commission mémoire. Les trois noms qui ont été proposés à la concertation nous satisfont en effet. Quand bien même nous aurions souhaité que feu l'ancien premier ministre et sénateur-maire de Lille, Pierre Mauroy décédé l'année dernière, fasse partie des prétendants, comme le proposait notre collègue Denis Mercier en lui rendant hommage dans cette enceinte. Toutefois, nous avons compris très vite que les critères de sélection établis préalablement ne correspondaient ni à son parcours politique, ni à sa personnalité, mais nous avons bon espoir qu'un jour son tour viendra dans cette ville qui accorde beaucoup d'importance à la mémoire collective partagée.*

*Ainsi, sur proposition du groupe de travail, les trois noms présélectionnés à savoir ceux d'Aimé Césaire, Rosa Parks et Nina Simone, ont été départagés par les élèves de l'école élémentaire Henri Barbusse, afin qu'en septembre prochain l'école du Quartier Parisien porte le nom de l'illustre élue. Ce choix a été effectué dans le respect de la démocratie participative et dans un fort souci d'éducation à la citoyenneté. Laisser les élèves trancher a constitué une belle manière de les préparer à la vie démocratique, de leur donner le sens de participation aux débats, de leur apprendre à formuler une opinion dans la confrontation avec le point de vue des autres. Il a bien entendu fallu le concours pédagogique des enseignants pour donner aux enfants le moyen de mieux connaître les riches biographies de ces trois figures, ayant chacune lutté pour la liberté. Sur cette lancée, les élèves de cinq classes de CM2 et de CM1 consultés ont plébiscité le nom de Rosa Parks parce que cette couturière noire américaine s'est battue pour le respect des droits civiques et pour l'égalité entre les citoyens à l'époque où l'Apartheid à l'américaine réprimait sévèrement tous mouvements de ce genre et entretenait un quasi-racisme d'état dans certaines parties du pays. Les enseignants ont noté que l'histoire de cette militante qui a refusé de céder sa place assise à un homme blanc dans un bus a particulièrement marqué par sa violence symbolique et son incongruité l'ensemble des élèves. Nous respectons ici le choix majoritaire des enfants qui en étant directement associés à cette opération se sont approprié d'autant plus le futur établissement.*

*Le groupe Socialiste approuve donc cette délibération tout en espérant que ce complexe scolaire symbolisera ce qu'a été Rosa Parks, une femme de combat qui a lutté contre les injustices et pour le respect de la dignité humaine. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, David Onakaya Mengé. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre aux voix la proposition qui nous est faite par Olivier, donc du nom de Rosa Parks... l'inauguration de l'école ? D'accord. Donc, septembre. Précision, l'œuvre d'art normalement dans le cadre du 1 % culturel sera avancée sur la départementale 5, si j'ai bien compris, pour qu'elle s'intègre bien à ce qu'on appelle le boulevard des Arts, c'est-à-dire d'Ivry jusqu'à Choisy, donc là où va passer le tramway et donc ça va bien s'intégrer à ce concept-là. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

B/ DECIDE de dénommer le nouvel établissement scolaire situé dans le Quartier Parisien, sis 84/86 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, « école Rosa Parks ».

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

## **C/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **SIRESCO**

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2012

Rapporteur : Jacqueline Spiro

**M. GOSNAT.** - *« Alors, je passe la parole maintenant à Jacqueline Spiro, concernant un rapport d'activité en ce qui concerne le SIRESCO, notre syndicat intercommunal pour la restauration collective. Communication. »*

**Mme SPIRO.** - *« Oui. Mes chers collègues, comme chaque année, je vais vous présenter ce soir le rapport d'activité du SIRESCO pour l'année 2012. L'action du SIRESCO se développe sur les enjeux de la restauration sociale collective. Elle est menée dans une approche globale, à commencer dans sa dimension sociale. Le sens de la politique de restauration est travaillé depuis 20 ans par le SIRESCO pour viser le bien-être des convives, pour donner du plaisir à la table de la restauration sociale. La qualité de la restauration scolaire a été notée par UFC Que choisir dans son enquête réalisée sur la période de septembre 2012 à avril 2013 et publiée au printemps dernier. Cette enquête a porté sur 606 villes de France, dont 6 sont adhérentes au SIRESCO. La note moyenne nationale pour l'école publique a été de 15,2/20 quand la moyenne de l'école privée est notée à 11,3/20. Le SIRESCO, dont notamment Ivry, a été noté au niveau de la mention très bien, avec 16,9/20.*

*Ce résultat s'explique par un ratio de denrées alimentaires de 59 % du coût unitaire du repas scolaire, ce qui représente un effort supérieur de 25 % au même ratio moyen national.*

*La lecture du rapport d'activité 2012 permet d'apprécier le sens politique de l'alimentation ainsi que les démarches qui visent le bien-être et la santé des convives, qui donnent du plaisir à la table de la restauration sociale, qui pensent la qualité nutritionnelle, les fréquences de la composition et équilibrée des repas, la variété des menus et la saisonnalité. Le SIRESCO s'engage et s'implique dans diverses actions relatives à la restauration. La démarche de la terre à l'assiette, développée à partir de 2010, s'est poursuivie en 2012, se poursuit en 2013, et cela durablement. La part des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique était de 9,1 % en 2012. Elle a atteint les 12 % en 2013 et l'objectif est de tendre vers les 15 % en 2014. Bien sûr, on n'a pas encore atteint les 20 % prescrit, mais il faut dire que c'est très compliqué dans le cadre des marchés de trouver des personnes, du moins des agriculteurs qui puissent servir autant de bio.*

*En 2012, les approvisionnements en circuit court étaient de 7,3 %. Ils ont été de l'ordre de 11 % en 2013. Rappelons que le SIRESCO est le seul établissement public de coopération intercommunale à avoir signé une convention de coopération pour le progrès de la restauration sociale avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) des régions de France. C'est dans ce cadre de coopération avec le GAB<sup>6</sup> d'Île-de-France et la FNAB que le SIRESCO a été organisateur du séminaire du 25 avril 2013 qui s'est tenu à Ivry sur la problématique « de la terre à l'assiette, préserver, promouvoir le foncier agricole, nourrir l'urbain francilien » avec le concours du CNRS<sup>7</sup>, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la DDE<sup>8</sup> 93, de la FNAB et de l'Association Terre de liens Île-de-France.*

*D'autres sujets ont été travaillés comme :*

- *la poursuite de la démarche de service public, l'assiette en commun », qui débouche progressivement sur le développement du libre-choix alternatif donné à l'enfant du plat principal (deux plats proposés). Sous réserve de nos décisions futures, le moment venu, nous pourrions en bénéficier,*
- *« L'accompagnement des convives » qui a fait l'objet d'un séminaire de formation en octobre dernier où 60 élus et professionnels dont des agents d'Ivry ont traité de la pause méridienne, de l'apprentissage du vivre ensemble, de la connaissance de l'équilibre*

<sup>6</sup> GAB : groupement des agricultures biologiques

<sup>7</sup> CNRS : centre national de recherche scientifique

<sup>8</sup> DDE : direction départementale de l'équipement

*alimentaire, de la présentation des plats, de la découverte du goût et du plaisir à table, de la réduction du gaspillage alimentaire. Plus récemment le 30 novembre, les 3<sup>es</sup> rencontres de la restauration collective, dont le SIRESCO est à l'initiative, se sont tenues sur la problématique du manger en santé, le bien-être dans l'assiette. Les enjeux de santé publique, d'alimentation, de nutrition et de bien-être ont été des sujets débattus, tant dans la dimension des convives que des professionnels qui concourent à la mission de service public.*

*Une place importante est donnée aux produits de la mer dans les menus, avec en moyenne un plat principal tous les quatre repas. Dans le cadre de notre démarche « de la terre à l'assiette », le SIRESCO est engagé pour la restauration durable. Afin d'élargir cette démarche de la mer à l'assiette, une demande de certification est en cours auprès de l'écolabel mondialement connu MSC (en français Conseil pour la bonne gestion des mers). Cette labellisation permettra de garantir l'origine et la traçabilité des poissons. L'enjeu est de préserver durablement l'économie de la pêche. En effet, la pêche durable répond à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*

*L'action du syndicat intercommunal porte aussi sur la modernisation du service public avec les opérations de rénovation, restructuration et extension du site de production culinaire de Bobigny. Cette importante opération d'un montant de 6 millions d'euros de travaux et d'équipements techniques de cuisine a été engagée en 2011, avec des travaux qui se sont étalés en 2012 et 2013. Ces travaux d'ailleurs devraient se terminer en 2014. Maintenant, le SIRESCO propose d'engager une étude sur le site ivryen de la Cerisaie, afin de déterminer la nature et l'importance des travaux à réaliser dans les prochaines années pour maintenir en bon état de fonctionnement les installations et apporter les adaptations nécessaires après quinze années de fonctionnement du site de production.*

*L'action menée pour développer la coopération intercommunale vient enrichir la qualité des relations entre les villes et l'établissement public entre notre ville et le syndicat intercommunal. Nous disposons donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier d'une nouvelle convention qui précise les relations entre la commune et le syndicat intercommunal. Pour ce qui concerne la dimension financière, la maîtrise dynamique de la gestion du syndicat intercommunal s'exprime aussi dans ce domaine. Sa gestion budgétaire est saine, l'équilibre financier est travaillé avec la même rigueur que l'équilibre nutritionnel. Le poste alimentation pour l'ensemble de ses activités en 2012 était le premier poste de dépenses. Il représentait en 2012, 57,4 %. Il est passé à 59 % en 2013. En 2012, l'indice INSEE des prix à la consommation pour les dépenses alimentaires a atteint une inflation de 2,3 % et pour les produits frais, elle a atteint les 7,7 %. En 2012, les dépenses réelles totales de fonctionnement du syndicat ont évolué de 1,66 %.*

*L'illustration de l'efficacité de la gestion publique du syndicat intercommunal est la suivante. En 1993, à sa création, le coût de gestion d'un repas scolaire était de 3,15 €. Vingt ans plus tard, en 2014, ce même coût est de 3,14 €. Pour l'année 2013, l'augmentation de la contribution financière a été de 1 % à activité constante pour le secteur scolaire et périscolaire.*

*Pour notre ville d'Ivry-sur-Seine, le coût unitaire du repas scolaire sera pour 2014 de 3,6 %. Sachez pour rappel que nous avons mis en place la livraison du pain bio par des boulangers de notre ville en 2012, donc 3,6 € hors le pain.*

*Pour conclure, je soulignerai que le SIRESCO investit normalement pour préparer l'avenir du service public moderne de restauration sociale collective. Nous pensons déjà demain. Le SIRESCO s'efforce de conjuguer au mieux, dans les repas proposés, les principes de liberté de conscience, de laïcité, de la neutralité des services publics. Lors du comité syndical de mardi, nous avons voté le budget 2014 et il a été décidé la poursuite de la démarche qualitative de la politique de restauration sociale collective dans ses diverses dimensions : nutritionnelle et gustative pour le plaisir à table des convives, éducative pour le développement autonome de l'enfant, de santé pour le bien-être des utilisateurs, environnementale pour une restauration durable dont le développement de la part d'alimentation issue des filières de l'agriculture biologique. Nous avons décidé de poursuivre la démarche engagée qui vise à mieux suivre les consommations et les usages par les différents convives pour réduire les déchets organiques de fin de repas.*

*Le bilan que je pourrai faire de ces six années est le travail permanent du SIRESCO pour que la qualité des repas servis aux villes soit garantie. Bien sûr, tout n'est pas parfait. Et suivant les plats proposés, certains peuvent être plus ou moins satisfaisants. Mais toutefois, ce qui me permet de dire que ces repas sont de mieux en mieux appréciés, c'est qu'à la lecture des comptes rendus des conseils d'école la question des repas est de moins en moins abordée.*

*Pour finir, je tiens à remercier les personnels des services de la Ville pour le travail réalisé chaque jour pour que la pause méridienne soit à la fois un moment restaurant de détente, de plaisir et d'échanges, mais également un moment favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, à l'éducation au goût et à la culture alimentaire. Voilà ! »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Jacqueline Spiro. Y a-t-il des interventions ? Alors, je vois Chantal Duchène, Guillaume Moog. Pas d'autres ? Chantal Duchène. »*

**Mme DUCHÈNE.** - *« Merci, Monsieur le Maire. C'est d'abord avec un grand plaisir que nous avons appris fin 2012 que le SIRESCO avait signé une convention avec le groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France dans le cadre de sa démarche qualitative de la terre à l'assiette. Hélas, notre enthousiasme est vite retombé lorsque nous avons découvert que cette convention ne mentionnait aucun objectif chiffré en matière de produits bio. C'est regrettable, car en consultant le rapport, on découvre que le SIRESCO est encore bien loin de l'objectif de 20 % fixé par le plan ambition bio 2007 du ministère de l'Agriculture, un objectif lui-même assez peu ambitieux. En effet, seuls 9,7 % du budget du SIRESCO sont consacrés à l'achat de produits bio. On peut critiquer les grosses entreprises de restauration collective pour de multiples raisons, mais elles ont su s'adapter au cahier des charges des marchés publics proposés par les villes les plus ambitieuses dans ce domaine. À Saint-Étienne par exemple, la majorité municipale s'était fixé en début de mandat pour but d'atteindre les 100 % de bio début 2014, c'est chose faite puisque son prestataire a su s'adapter, structurer une filière bio de proximité, le tout sans que le prix du ticket-repas augmente. Est-ce à dire que le service public serait moins performant ? Nous ne le croyons pas, bien au contraire. Et nous pensons que l'exemple de Saint-Étienne peut être reproduit en régie directe. Ce qui fait défaut en réalité, c'est le manque manifeste de volonté politique des villes membres du SIRESCO, car trop souvent, le bio est considéré comme une contrainte.*

*Le SIRESCO sert un très grand nombre de repas chaque année, plus de 6 millions, ce qui est considérable. Et on nous a expliqué plusieurs fois et Jacqueline Spiro vient de le dire encore, qu'il était difficile de passer du jour au lendemain au tout bio.*



*Mais on est en droit de renverser la problématique et de se demander si au-delà de l'absence de volonté politique, la taille du SIRESCO n'est pas elle-même un problème. Il est en effet surdimensionné et les tonnages mentionnés dans ses appels d'offres sont sans doute rédhitoires pour la jeune filière bio d'Île-de-France.*

*L'introduction progressive et régulière de produits bio dans les menus est un facteur clé pour changer de modèle. Pour reprendre l'exemple de Saint-Étienne, le Conseil Municipal avait choisi de démarrer avec des repas à 50 % bio en 2009, puis d'augmenter chaque année de 10 % la part de produits issus de l'agriculture biologique dans ses repas. Malheureusement, comme je l'ai dit précédemment, aucun objectif chiffré et daté n'apparaît dans le rapport annuel du SIRESCO. La taille du SIRESCO et la concentration de la production de repas dans deux cuisines centrales posent également la question du circuit court et de la proximité.*

*D'après l'ADEME<sup>9</sup>, ces circuits courts sont aujourd'hui une opportunité économique non négligeable, que ce soit pour le producteur pour sécuriser son modèle économique, le consommateur, car le prix est ajusté au coût réel, ou le territoire grâce à la création d'emplois locaux. La question du bien manger dépasse donc le seul cadre alimentaire et il appartient donc aux collectivités membres du SIRESCO d'amorcer le début d'un cercle vertueux et de garantir un débouché aux producteurs pour contribuer au développement de l'agriculture biologique.*

*Ainsi, Jacqueline Spiro nous apprenait l'année dernière que le premier atelier de transformation de légumes bio de la région regroupant les producteurs bio et la coopérative ferme bio d'Île-de-France avait ouvert. L'objectif de cet atelier était de pouvoir fournir 200 tonnes de produits finis par an. Jacqueline Spiro nous avait confirmé l'intérêt du SIRESCO pour ce projet. Serait-il possible d'en savoir plus sur cette initiative ? L'atelier est-il en mesure de fournir ces 200 tonnes de fruits et légumes et si oui, le SIRESCO a-t-il commencé à s'approvisionner auprès de cette structure ?*

*Parallèlement à la question du bio à la cantine, nous sommes interpellés sur le traitement du gaspillage alimentaire au sein du SIRESCO. L'année dernière, Jacqueline Spiro nous informait qu'il était question d'agir pour la réduction des volumes de déchets organiques jetés en fin de repas. Elle nous en a encore reparlé. Le SIRESCO a agi en effet et a décidé purement et simplement de supprimer une entrée ou un dessert une fois par semaine. On lit ainsi dans le rapport que depuis 2012, le SIRESCO a commencé à penser des menus élaborés avec quatre composants au lieu de cinq. Cette orientation traduit une autre conception de la composition du menu qui se traduit par une absence possible d'entrée ou de dessert. Traduction désormais, même lorsqu'ils ont été sages, les enfants déjeunant des cantines estampillées SIRESCO sont privés de dessert. Aucune étude nutritionnelle ne vient appuyer cette décision de passer à une autre conception de la composition du menu, mais le rapport, dans une superbe lapalissade, nous affirme, je cite : « Tout le monde s'accorde sur le fait qu'un repas à quatre composants bien consommé engendre moins de déchets. » Cette approche simpliste de la lutte contre le gaspillage alimentaire n'a pas manqué de surprendre les parents d'élèves et les personnels chargés de l'encadrement des enfants. Contre le gaspillage, une simple réduction de la taille des portions est plus utile et ne crée aucune frustration, permettant même d'équilibrer le prix du ticket-repas face au surcoût des produits bio et/ou de qualité. C'est ce que font des villes comme Saint-Étienne, le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, mais aussi Villejuif et les retours d'expérience sont plus que positifs.*

<sup>9</sup> ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

*Concernant l'introduction de repas végétarien, le rapport indique pouvoir proposer ponctuellement un repas majoritairement composé de protéines végétales. Où en est-on sur ce projet ? Pour notre part, nous souhaitons qu'un tel repas soit proposé chaque semaine, non pour satisfaire un quelconque particularisme alimentaire ou religieux, mais bien pour limiter l'empreinte écologique des repas servis par le SIRESCO. En effet, les quantités d'eau, d'énergie et de la surface nécessaire pour produire 1 kg de protéines d'origine animale sont infiniment plus importantes que pour produire 1 kg de protéines végétales. Un repas 100 % végétarien une fois par semaine contribue également à l'éducation alimentaire des enfants et constitue une alternative aux produits carnés recommandés par les nutritionnistes.*

*Et puis parce qu'être écologiste, c'est d'avoir une approche globale des problématiques liées à la transition dans lesquelles nos sociétés sont entrées, permettez-nous de faire le lien entre ce rapport sur la restauration collective et les deux vœux présentés ce soir. Première question en lien direct avec le vœu sur le TMB : Le SIRESCO a-t-il déjà considéré la question de la collecte et du traitement des restes de repas ? En effet, le relief des assiettes entre pour une grande majorité dans la catégorie des biodéchets. Il serait opportun de les isoler du circuit classique des déchets pour les valoriser. Deuxième question inhérente à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : alors que le rapport indique qu'un séminaire sur cette question a eu lieu en novembre 2012, où en est-on aujourd'hui ? Comment les cantines vont-elles s'adapter à la demi-journée de cours supplémentaire ? Quel est l'impact financier pour la Ville ? A-t-on déjà une estimation du nombre d'enfants qui resteront manger à la cantine si la demi-journée est instaurée le mercredi ? Ou le samedi d'ailleurs. Peut-être que Jacqueline Spiro et Sandrine Bernard peuvent-elles nous apporter des précisions sur ce point.*

*Enfin, nous tenons à rappeler que le Conseil Général s'est lui-même engagé pour la construction d'un modèle de construction durable et de qualité. Le SIRESCO doit donc entamer sa mue. Il lui faut passer d'un modèle basé sur l'agriculture intensive à un autre s'appuyant sur le respect des consommateurs, des agriculteurs, des cuisiniers et de l'environnement. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Guillaume Moog. »*

**M. MOOG.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Notre Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à approuver le rapport d'activité 2012 du SIRESCO, comme nous le faisons avec les autres syndicats intercommunaux tel que le SYCTOM, le SEDIF, etc., syndicats qui assument tous en lieu et place de notre municipalité des missions de service public. Or, si la coopération intercommunale permet en général de proposer avec d'autres collectivités un service public de meilleure qualité, nous pouvons nous demander si à Ivry le périmètre ou le fonctionnement de certains syndicats intercommunaux auxquels nous appartenons ne nous conduit pas également parfois à perdre la maîtrise et la lisibilité de nos politiques publiques.*

*En effet, alors que la plupart des villes adhérentes du SIRESCO ont commencé à prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à soutenir une agriculture plus respectueuse des populations, de la biodiversité et de l'environnement pour éviter de nouvelles crises sanitaire et environnementale, alors qu'elles ont compris qu'elles pouvaient par la commande publique soutenir l'installation de producteurs en circuit court et faire ainsi entrer les produits biologiques dans les cantines des écoles, collèges et lycées ; alors que le SIRESCO affiche publiquement sa volonté de développer la place des produits frais de proximité issus de l'agriculture biologique, force est de constater que le changement attendu n'est pour l'instant*

*pas au rendez-vous. En janvier 2011, notre Conseil Municipal avait adopté un vœu que j'avais eu l'honneur de présenter demandant au SIRESCO de tout mettre en œuvre pour atteindre dès 2012 l'objectif de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans notre restauration collective. Or, le rapport qui nous est présenté ce soir nous indique que l'alimentation issue de l'agriculture biologique représente en 2012 seulement 9,1 % des approvisionnements. Les résultats ne sont hélas pas à la hauteur des ambitions qui étaient les nôtres il y a trois ans, alors que d'autres collectivités sont parvenues dans le même temps à atteindre 60 % de produits issus de l'agriculture biologique et même pour l'exemple de Saint-Étienne 100 %.*

*Faut-il en déduire que la dimension industrielle de notre syndicat intercommunal qui produit près de 30 000 repas par jour est incompatible avec de tels objectifs ? Et faut-il en déduire que notre ville a déjà renoncé sinon à atteindre du moins à défendre de tels objectifs ?*

*Il est temps que notre municipalité reprenne la main, qu'elle clarifie ses choix et se donne les moyens de ses ambitions. J'ajouterai au passage que cela ne concerne pas uniquement la restauration collective, mais aussi des questions telles que l'eau ou les déchets qui méritent également que l'on redonne du sens à la coopération intercommunale. Comment expliquer en effet que notre ville défende le principe d'une gestion publique de l'eau tout en étant adhérente du SEDIF qui en 2010 a attribué à Véolia Eau le contrat de production et de distribution de l'eau potable pour une durée de 12 ans ? Comment expliquer que notre ville défende une gestion durable des déchets tout en étant adhérente du SYCTOM qui prévoit la construction sur notre territoire d'une usine d'incinération et de TMB méthanisation, à la fois dangereuse pour l'environnement et la santé humaine ? La transparence de l'action publique est nécessaire à notre démocratie locale et nous devons agir au sein des syndicats intercommunaux en cohérence avec les orientations que nous défendons dans nos villes. Et d'ailleurs, le vœu que nous venons de voter ce soir concernant le TMB va être l'occasion de défendre au sein du SYCTOM justement cette ambition que nous venons de défendre ici.*

*Pour conclure, notre groupe Écologie Ivry ne remet pas en cause la sincérité du rapport 2012 du SIRESCO, mais plutôt les résultats atteints qui ne sont pas à la hauteur des objectifs que nous nous étions fixés il y a trois ans en matière de restauration collective. Nous voterons donc contre cette délibération et souhaitons que notre ville se donne les moyens au cours du prochain mandat d'agir avec plus de détermination dans ce domaine, en examinant si nécessaire d'autres modes de gestion de notre restauration collective. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Guillaume Moog, il n'y a pas de vote. Il n'y a pas de délibération, c'est une communication. Bien, je vous propose que nous en restions là au niveau de cette communication. »*

LE CONSEIL,

C/ PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité et du compte administratif 2012 du SIRESCO.  
(affaire non sujette à un vote)

**D/ CONSEIL SCIENTIFIQUE****Communication du bilan et perspectives**

Rapporteur : Édith Perstunski-Deléage

**M. GOSNAT.** - *« Je passe la parole maintenant à Édith Perstunski-Deléage concernant le conseil scientifique et je salue la présence de son président, Daniel Kuntz, qui est présent parmi nous dans le public. Édith Perstunski-Deléage. »*

**Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE.** - *« Bonsoir ! Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs. Alors, la municipalité s'est proposé le 5 octobre 2009 de mettre en place un conseil scientifique de la ville. Si elle l'a fait, c'est parce que cela peut paraître prétentieux, mais je soutiens que c'est parce que nous avons à relever un défi de civilisation : adapter le développement de la ville aux exigences environnementales, économiques, sociales, culturelles de la modernité, tout en respectant les valeurs républicaines et les principes démocratiques. C'est là un défi complexe à assumer et difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi les conseils, les suggestions, les réflexions et les recommandations d'un ensemble de personnalités indépendantes composé de 18 membres venus de différents champs de réflexion, de recherche et d'activité sont bienvenus pour éclairer les enjeux des choix en matière de politique publique dans tous les secteurs. Cela a entraîné à plusieurs reprises une interrogation sur la méthode de travail à pratiquer pour que les acteurs, élus et administrations communales des politiques menées exposent les difficultés et les problèmes et qu'un dialogue fructueux s'en suive. Les conseils et préconisations du conseil scientifique de la ville sont fonction de la discussion de ses membres, avec des élus et des membres de l'administration et quant aux membres du conseil scientifique, avec leur savoir et savoir-faire et éventuellement leur réseau d'expertise. De la fin de 2009 à la fin 2013, en même temps que la méthode de travail s'est affinée pour être maintenant opératoire, les thèmes de réflexion ont évolué.*

*D'abord, ce fut la question de l'identité de la ville liée à son histoire, celle d'une désindustrialisation massive, celle du passage d'une banlieue ouvrière et industrielle à une ville en mutation urbaine, économique, sociologique, celle de la transformation d'une commune au patrimoine industriel et technique à une ville en développement social, culturel et écologique. Ivry aujourd'hui est une ville universitaire en devenir et une terre de recherche artistique et scientifique et d'innovations technologiques. Mais une dimension de son identité est pérenne. Ivry hier et aujourd'hui a été et est une ville qui perpétue dans ses réalisations, dans tous les secteurs, les valeurs de solidarité, de justice sociale et de services publics.*

*Ainsi, la réflexion collective du conseil scientifique a évolué de la question de l'identité de la ville à celle du rapport entre identité et mixité, dans tous les sens du terme et maintenant et pour demain, à celle du rapport entre identité et mixité sociale et à celle des moyens de l'évaluation de la mixité sociale dans tous les secteurs de travail de la municipalité. Cela peut paraître abstrait, voire abscons, mais ces discussions entre des membres du conseil scientifique, des élus, des personnels des services municipaux sont ancrées dans les questions que nous nous posons et que se posent les habitants de la ville. Par exemple, on parle de développement urbain, mais au bénéfice de qui ? Quelle continuité y a-t-il entre l'histoire ouvrière et industrielle propre à Ivry et le campus urbain ?*

*Quel est le rapport entre notre cité d'hier et les transformations actuelles ? Quelle est l'évolution par rapport aux quartiers ? D'autre part, on parle de mutations sociologiques. Elle est en effet visible, mais au profit de quoi et au détriment de qui ? Et comment le savoir précisément ? Avec quels instruments de mesure ? Et aussi quels sont les avantages et quels sont les inconvénients de la transition écologique pour tous ? Et encore, quels sont les meilleurs moyens pour permettre à nos gamines et à nos gamins d'avoir accès aux études supérieures et de pouvoir prétendre à une formation professionnelle de qualité ? Et ensuite, en quoi le développement économique de la ville garantit-il le développement de l'emploi ? Et pour qui ? Et encore, la manière d'envisager l'avenir de la ville n'exclut-elle pas les personnes âgées ? Et cela n'accentue-t-il pas les inégalités sociales voire les discriminations ? Et enfin, à quoi sert la culture, importante quantitativement dans la ville et à fortiori la culture scientifique installée dans la ville depuis quelques années ? Etc.*

*Ainsi, les discussions ont montré que réfléchir à la dimension de la mixité dans la ville pose des questions de mesure, mais aussi de politique et de valeur et que donc la mise en œuvre des orientations politiques par les services peut et doit être évaluée rigoureusement de ces trois points de vue. Les préconisations du conseil scientifique, résultat lisible de ces travaux, sont jointes au bilan et vous les avez dans les sous-mains qui vous ont été distribués. Ces préconisations ont été pour une grande part suivies d'effets. C'est donc un bilan très positif et riche de travail à venir. Mais pour que le travail du conseil scientifique gagne en visibilité, Monsieur le Maire a proposé qu'un bilan annuel en soit fourni au Conseil Municipal, ce qui vient d'être fait. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Édith Perstunski-Deléage. Qui souhaite intervenir ? Sylvain Baron. »*

**M. BARON.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je connais bien le conseil scientifique de notre ville puisqu'en 2008, j'étais l'un des élus membres du groupe intersecteurs et qui l'a initié et par la suite, j'ai participé chaque année aux deux séances plénières présidées par Monsieur le Maire où ce conseil rendait compte de ses travaux.*

*Notre collègue Édith Perstunski-Deléage a parfaitement défini le rôle de ce conseil, son ambition, ses réalisations, mais elle a évoqué aussi légèrement l'insuffisance de la mise en avant de son existence et de ses travaux tant auprès de la population que de l'administration et des élus. Il est d'ailleurs très difficile de trouver sur le site internet de la Ville son rôle et la liste des 18 membres éminents qui le composent, dont le président Daniel Kuntz est là, comme l'a dit Monsieur le Maire.*

*C'est pourtant une bien belle idée de se doter d'un conseil scientifique, indépendant, pouvant nous éclairer en amont sur les questions telles que le problème des ondes électromagnétiques, les questions énergétiques, l'identité de la Ville, les mutations de la Ville, son histoire industrielle, etc. Là, pour faire plus bref, je saute une page et demie. C'est la vie. (rire) C'était les plus drôles et Ève Schiavi qui les a lus avait beaucoup ri.*

*Je veux aussi rappeler que le conseil scientifique de la Ville n'est pas la seule bonne idée menée à bien et avec vigueur par Édith Perstunski-Deléage au cours de ces dernières années. Il y a aussi le Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques dont la 9<sup>e</sup> édition se tiendra à l'espace Robespierre durant le week-end du 7 au 9 février prochain. Ce salon a été créé en 2005 lorsqu'Édith Perstunski-Deléage était maire adjointe à la culture.*

*Ce salon correspond justement à l'idée que la Ville se fait du besoin pour chacun de culture scientifique dans le débat démocratique. L'idée est belle de ne pas dissocier les sciences et la technique. C'est un salon ouvert à tous. Allez-y, participez au débat et aux tables rondes. Achetez des livres, il y en a pour tous les goûts.*

*De façon plus large, l'intrusion des sciences dans la politique de la ville peut se comprendre de deux façons. D'abord, comme un accompagnement du développement universitaire constant d'Ivry avec ses instituts de recherche, ses écoles scientifiques d'application, mais aussi comme la marque d'un choix culturel pensé avant même le développement universitaire de la ville. Le conseil scientifique et le Salon du livre marque l'un et l'autre une reconnaissance du rôle démocratique attendu d'un partage de la culture scientifique. On doit les voir comme deux réalisations d'une même volonté politique. En tout cas, il faut persévérer et certainement savoir dans l'avenir leur donner plus de lustre et plus de lumière. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Sylvain Baron. Il n'y a pas de vote non plus. »*

**Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE.** - *« Merci, Sylvain Baron. »*

**M. GOSNAT.** - *« Ah oui, d'accord. Tu n'avais pas le droit de parler Édith Perstunski-Deléage. Moi je trouve que c'est un bon sujet. C'est le dernier rapport avec présentation orale. Il y a encore quelques points sans présentation orale, bien qu'il faudra quand même y passer un petit peu, mais je trouve que c'est assez symptomatique quand même que cette question-là vienne à la fin de notre mandat. Parce que dans ce qui a été dit, en particulier par Édith Perstunski-Deléage là, mais aussi Sylvain Baron, c'est quand même une réflexion interne assez profonde sur l'évolution de la ville, son passé, son devenir et tous les problèmes de société qu'on prend avec un certain recul. Alors évidemment, une des questions qui a été abordée par Sylvain Baron, c'est vrai qu'on n'en voit pas forcément et est-ce que c'est bien là le rôle du conseil scientifique qu'il y ait une traduction immédiate. En tous les cas, c'est un outil, je dirais, qu'on s'est doté, qui doit être là un peu pour nous aider, les élus, mais aider aussi à tous les Ivryens, les Ivryennes, à avoir ces réflexions un peu philosophiques, scientifiques sur les questions de l'évolution en général, de la ville en particulier. Et en même temps, c'est une création totalement atypique. Je veux dire, il y a très peu de collectivités territoriales, y compris régions, départements, villes, qui se sont dotées d'un conseil scientifique. Et donc, je crois que c'est important. C'est une création qui est récente quand même. Ça a été rappelé. Ça fait... 2009, tu dis. 2009, donc c'est très récent et c'est évident qu'il y a du tâtonnement dans une affaire comme celle-là. Mais je crois qu'il faut qu'on l'inscrive effectivement dans la durée. Et dernière chose, c'est que ça me semblait absolument indispensable - ça nous semblait, ce n'est pas moi personnellement - de se doter d'un outil comme celui-ci parce que notre ville est au cœur d'une mutation profonde qu'a rappelée Édith Perstunski-Deléage et bien souvent, comme on dit, on est un peu le nez dans le guidon et on a très certainement besoin les uns et les autres et quelles que soient, je dirais, nos appartenances politiques d'un certain recul ou d'une certaine hauteur, d'approfondissements pour essayer d'éclairer notre action publique. Donc vraiment, moi j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de réunions du conseil scientifique.*

*Je crois véritablement que c'est un lieu de réflexion extrêmement intéressant pour tous. Bien entendu, les problèmes qui ont été soulevés par Édith Perstunski-Deléage, par Sylvain Baron, nous conduisent à se demander comment on va faire évoluer, comment on va donner de la dimension à ce conseil scientifique et comment on va aussi un peu l'utiliser réellement plus dans l'action que nous menons, avec tous les partenaires anciens et nouveaux qui sont ceux de la Ville. Mais vous voyez, on va y revenir en deux mots sur la question par exemple de la mutation avec l'arrivée des universitaires, des universités. C'est clair que nous aurons matière à réfléchir avec eux, avec elles, pour réfléchir donc à cette mutation de la Ville. Voilà ! Donc, c'est une communication. Il n'y a pas de vote. »*

LE CONSEIL,

D/ PREND CONNAISSANCE du bilan et des perspectives du Conseil scientifique d'Ivry.  
(affaire non sujette à un vote)

## AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

**M. GOSNAT.** - *« Par contre, maintenant, il y a les questions qui nous sont posées sans présentation orale, mais je vais tout de suite enchaîner personnellement sur le point 12 puisque c'est quand même aussi en rapport avec ce que l'on vient d'examiner. C'est dans les dispositions organiques, nous avons à décider de l'adhésion à l'association des villes universitaires de France et à désigner notre représentant à cette association. Je proposerai que ce soit Édith Perstunski-Deléage. Alors, pourquoi l'adhésion à cette association ? Pour toutes les raisons qui viennent d'être rappelées, c'est-à-dire que dans la mutation de la Ville, on s'est aperçu que notre ville devient non pas une grande ville universitaire, mais en tout état de cause, au cours de ce mandat et les quelques années précédentes, nous avons vu arriver un certain nombre d'universités et pour le moins aussi des écoles de 3<sup>e</sup> cycle. Et donc, on peut estimer qu'il y a aujourd'hui autour de 5 000 étudiants à Ivry et que si nous ne sommes pas une grande ville universitaire, nous comptons maintenant quand même comme étant un lieu d'accueil des universités. Pas simplement, d'ailleurs, de tout ce qui entoure les universités, telles que les résidences universitaires, etc. Donc voilà, proposition de l'adhésion à cette association et proposition que ce soit Édith Perstunski-Deléage qui nous y représente. Alors, celles et ceux qui sont d'accord... à moins qu'il y ait un débat sur le point 12. Celles et ceux qui sont d'accord à la fois sur l'adhésion et deuxièmement pour qu'Édith nous y représente jusqu'à la mandature, à la fin de la mandature, d'ailleurs jusqu'au mois de mars, le manifestent en levant la main. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

12/ DECIDE d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), APPROUVE ses statuts, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle.

(unanimité)

/ DESIGNE, Madame Edith Perstunski-Deléage, comme représentante de la Ville à l'assemblée générale de ladite association.

(unanimité)

**M. GOSNAT.** - « Merci. Édith Perstunski-Deléage, bravo !

*Alors, je vais me permettre d'intervenir également en ce qui concerne le point, je crois que c'est le 26. Il s'agit du centre municipal de santé. Alors, je vous prie de nous excuser pour toutes les personnes qui ont assisté... mais bon, c'est une leçon d'instruction civique parce qu'ils ont participé, ils ont assisté à tout le Conseil Municipal, s'agissant d'une question concernant donc l'adhésion au groupement de coopération sanitaire de laboratoires des centres de santé et d'hôpitaux d'Île-de-France. Alors, c'est une question qui a fait un long débat au sein de l'administration communale, parmi les élus, parmi notamment le personnel du CMS. Pourquoi cette question nous est-elle posée ? Parce qu'il y a eu dans le cadre de la loi Hôpital, patients, santé et territoires, en juillet 2009, la prévision d'une réforme profonde de la biologie médicale ambulatoire et hospitalière, avec une ordonnance du 13 janvier 2010 - c'était dans le cadre de la loi Bachelot - qui définit et organise la réforme et son calendrier. L'objet de cette réforme que nous n'avons pas voulue d'ailleurs - et moi j'étais parlementaire à l'époque, j'étais contre - c'était mettre en œuvre un système d'accréditation obligatoire en conformité avec les référentiels internationaux ou européens. Donc là encore, des directives européennes. C'est une réforme qui a conduit à ce qu'il y ait la nécessité pour les laboratoires de se concentrer afin de parvenir à une viabilité autour de 500 à 700 dossiers par jour. C'est-à-dire qu'il faut, pour qu'il y ait accréditation, qu'il y ait entre 500 à 700 dossiers qui soient traités. Or, le CMS d'Ivry traite environ 120 dossiers. Quand je dis 120 dossiers, ce sont des prélèvements. Et donc il y a obligation faite par la loi qu'il y ait un regroupement avec d'autres établissements. Alors, il y avait plusieurs formes juridiques possibles. Elles sont limitées par le Code de la santé publique et le Code général des collectivités territoriales. Leur création est soumise à l'avis et à l'autorisation de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France - toute puissante, comme vous le savez - où peu de démocratie s'exprime d'ailleurs. Alors, dans les formes juridiques, certaines ont été éliminées. Il s'agit par exemple du syndicat intercommunal - nous aurions pu éventuellement réfléchir à un syndicat intercommunal pour regrouper plusieurs CMS - groupement d'intérêt public, donc formes qui ont été exclues par la loi. Reste le groupement de coopération sanitaire qui est possible au regard du Code de la santé publique, comme pouvant exploiter un laboratoire de biologie. Mais nous avons travaillé dans deux autres directions qui étaient une coopération ou un partenariat avec soit le CHIC de Créteil, le centre hospitalier de Créteil, soit avec la Pitié Salpêtrière - Charles Foix. J'avais moi-même d'ailleurs poussé cette idée, compte tenu du fait des relations nouvelles qui existent entre la Pitié Salpêtrière et le rattachement de Charles Foix donc à ce grand hôpital et en fait pour que le CMS d'Ivry et le secteur de la biologie soient rattachés. En réalité, toutes les réflexions ont été menées avec les personnels, avec les professionnels, etc. Débat difficile, mais qui a conduit à ce que nous allions dans le sens du groupement de coopération sanitaire de droit privé qui serait composé déjà aujourd'hui de laboratoires avec les centres de santé de Champigny, Malakoff et des hôpitaux d'Île-de-France et en particulier le groupe hospitalier Diaconesses de la Croix Saint-Simon qui est un hôpital privé à but non lucratif. Et j'ai dit les villes qui y étaient déjà dans ce groupement de coopération. Je propose donc que nous y adhérions ainsi que la ville de Saint-Ouen qui est demandeur. Il n'est pas impossible aussi que la ville de Vitry y adhère. Alors, le fonctionnement de ce groupement de coopération sanitaire prend à sa charge toute la chaîne de prélèvement, c'est-à-dire du patient jusqu'au rendu du résultat pour retour à Ivry, ainsi que le transport et la facturation. Les centres de santé deviennent des centres de prélèvements assurant le pré et le post-analytique.*



*Ce qui est déjà le cas d'ailleurs aujourd'hui. La partie technique est réalisée sur un plateau unique - et c'était un des problèmes, je crois, qui nous était posé si nous avions été dans le sens de la Pitié Salpêtrière où là nous n'avions pas un plateau unique - donc situé dans le groupe hospitalier de la Croix Saint-Simon, avec un seul biologiste référent et un seul logiciel assurant la partie administrative et biologique du prélèvement du patient. Ce groupement s'engage à ce que tous les prescripteurs internes et externes aient accès aux résultats via un site sécurisé. Alors, la gouvernance de ce groupement, les membres adhérents du groupement ont une représentativité au sein de l'assemblée générale, proportionnellement à leurs droits sociaux. Ils y sont représentés par une personne nommée par les assemblées délibérantes. C'est ce que nous allons faire tout à l'heure. En ce qui concerne les usagers, il y a pas d'incidences pour les usagers du CMS et son laboratoire. Donc, les patients sont prélevés sur place le matin ou en urgence y compris l'après-midi pour des situations qui le justifie. Ils récupèrent leurs résultats dans la journée pour les examens les plus courants, comme c'est le cas à ce jour. Ils bénéficient du tiers payant et des conventions mutuelles. En ce qui concerne les personnels, puisque tout ça aura des effets pour le personnel du CMS, sur les 13 agents concernés, 7 restent à la ville d'Ivry, 2 partent à la retraite, 1 a donné sa démission pour aller travailler dans un autre laboratoire, 3 personnes contractuelles sont transférées avec les activités dans le cadre de l'article du Code du travail, etc., suivant ce Code du travail. En ce qui concerne le calendrier, l'assemblée générale du groupement se tiendra le 6 février. Nous participerons si nous adhérons à ce groupement et l'arrêté de l'ARS sera pris dans les deux mois suivant la transmission des pièces par le groupement. En fait, si nous allons dans ce sens-là, le transfert des activités serait donc prévu au 1<sup>er</sup> mai 2014. Alors, bien évidemment, je dirais que la caractéristique, c'est que malgré un très très grand nombre de réunions qui se sont tenues dans les services, avec les élus, moi j'ai eu l'occasion de rencontrer les organisations syndicales, les professionnels différents, enfin, etc., je dirais que c'est un peu comme les rythmes scolaires tout à l'heure, il n'y a pas non plus consensus, mais il s'est dégagé majoritairement et assez profondément l'idée qu'il fallait aller dans ce sens-là. Voilà ! Donc, je vous propose un, l'adhésion au groupement et deux, la désignation d'un représentant et de son suppléant. Je propose que ce soit Mehdy Belabbas et que sa suppléante soit Marie Pieron. Voilà ! Alors, qui souhaite intervenir ? Gisèle Pernin, Serge Aberdam, David Onakaya Mengé. C'est tout ? Gisèle Pernin. »*

**Mme PERNIN.** - « *Donc, Monsieur le Maire, vous avez répondu à un certain nombre de questions, mais j'étais quand même assez inquiète sur le devenir de cette adhésion sur le personnel, sur leurs conditions de travail, le personnel qui est actuellement en poste au CMS. Je voulais savoir qu'est-ce qu'ils deviennent. Il semble qu'il reste deux techniciens qui restent en CDD, qui sont en CDD. Il serait quand même bien qu'ils soient pris en CDI sur la Ville. Moi je pense quand même que ça serait bien que tous les salariés aient une solution qui soit pérenne. Et moi aussi, je me pose des questions par rapport aux conséquences sur la population parce que c'est un service qui est très apprécié par les habitants d'Ivry et je ne voudrais pas qu'il y ait de dégradations aussi bien concernant l'accueil, les heures d'ouverture, les délais de remise des résultats et des examens. Voilà ! Donc, il y a quand même tout un tas d'interrogations et en conséquence je m'abstiens sur ce point. »*

**M. GOSNAT.** - « *Merci, Gisèle Pernin. Serge Aberdam. »*

**M. ABERDAM.** - « Peut-être certains d'entre vous se rappellent-ils des interventions qu'on avait eues à l'époque quand ce projet avait été envisagé sur la question de la dispersion géographique, de l'extrême hétérogénéité des territoires concernés et les doutes qu'on avait sur la procédure. Au-delà des points que vient de souligner Gisèle Pernin sur l'avenir des agents, ce qui nous a guidés dans cette affaire, c'est l'extrême méfiance qui entoure maintenant les procédures de l'Agence régionale de santé et les procédures par lesquelles ont été démantelés successivement l'hôpital Jean Rostand et une bonne partie de l'hôpital Charles Foix. À l'heure actuelle, Charles Foix ne dispose plus de laboratoire digne de ce nom et de ce fait, le regroupement signifiait un regroupement sanitaire avec directement la Pitié Salpêtrière, une très grosse usine. Et actuellement, dans les procédures de démantèlement du système de santé publique, le risque existe que les systèmes d'analyse qui existent à la Salpêtrière soient demain restructurés à leur tour et privatisés, tout simplement. La méfiance vis-à-vis de ce que fait actuellement l'Agence régionale de santé est très très forte. L'expérience est redoutable pour tous ceux qui ont suivi ces affaires. Par exemple, je pense à Jean Rostand. Et les pratiques qui vont derrière, qui sont des pratiques d'ouverture systématique au privé et de création systématique de zones de profit sur des questions de santé, nous mettent en garde sur cette affaire. C'est pour ça que la solution semi-associative qui a été suivie nous paraît peut-être un moindre mal. Ça a, derrière, un contenu dont il faut être conscient. Après avoir pendant très longtemps défendu à cors et à cris la nature purement publique du système de santé, on est en train de mettre en place des mécanismes d'autodéfense de la santé de la population, au niveau communal, avec des procédures associatives. Mais on est passé dans un modèle où on est réellement sur la défensive. On est réellement en train d'essayer de protéger des systèmes de santé publique à faibles coûts pour la population, dans une situation où, de l'autre côté, on a un gouvernement qui est théoriquement de Gauche et qui pratique ces choses-là. On est en train de basculer vers un modèle où c'est effectivement au niveau local qu'on peut assurer certaines des tâches élémentaires de santé. Donc, personnellement, je trouve que ce point aurait mérité d'être dans le grand ordre du jour, comme on dit, en début de séance avec un rapport qu'en fin de compte Pierre Gosnat a fait, parce qu'il y en avait réellement besoin. Mais je pense que l'orientation qu'on donne à l'action municipale dans ce domaine, c'est une orientation d'autodéfense sur des problèmes sociaux, sur des problèmes de santé, sur des problèmes d'école et je pense que c'est ça qu'on devrait mettre en avant pour la période qui s'ouvre, parce que face à la violence des attaques, face au libéralisme débridé de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui, il y a besoin de résister. Je vous remercie. »

**M. GOSNAT.** - « David Onakaya Mengé. »

**M. ONAKAYA MENGÉ.** - « Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais juste savoir si, dans cette opération, les matériels d'analyse biologique appartenant à notre laboratoire seront transférés à ce plateau technique. »

**M. GOSNAT.** - « David Onakaya Mengé, tu peux redire. Excuse-moi, j'ai été... »

**M. ONAKAYA MENGÉ.** - « C'est-à-dire que j'aimerais savoir si, dans cette opération, les matériels d'analyse biologique appartenant à notre laboratoire seront transférés à ce nouveau plateau technique. »

**M. GOSNAT.** - « Ah, on me dit, le matériel est en location. C'est ça ? De toute façon, les prélèvements sont faits ici. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Et les résultats sont donnés ici et par contre effectivement, le traitement par lui-même se fera à la Croix Saint-Simon et le matériel qui est actuellement au CMS est en location et donc on ne louera plus. Alors encore une fois, moi je rappelle vraiment que c'est une loi contre laquelle on s'est battu. Je partage complètement ce qui vient d'être rappelé par Serge Aberdam sur le rôle que joue l'ARS et on l'avait bien vu, tu as eu raison de le rappeler, dans le cadre de ce qui s'est passé à Jean Rostand où grosso modo, on a pu quasiment jamais rencontrer qui que ce soit dans cette affaire. On était allés avec Mehdy Belabbas d'ailleurs à l'ARS, mais vous voyez pour voir Claude Évin à l'époque. Ça a été la croix et la bannière, on ne l'a jamais rencontré et on a vu disparaître un jour, message radio, il y avait plus Jean Rostand. Et là, on voit bien qu'avec la loi telle qu'elle est passée, il n'y a pas eu du tout de négociations, il n'y a pas eu du tout de concertations avec les organismes directement concernés et nous sommes mis devant le fait accompli. Et peut-être qu'on aurait pu trouver des formes de coopération intercommunale d'une autre nature que celle que nous avons aujourd'hui, mais la loi l'interdit. Très certainement, on peut penser qu'à terme, il y a une visée concernant la privatisation et je pense qu'il y a un certain nombre d'organismes publics aujourd'hui qui vont aller vers la privatisation. Ce n'est pas ce que nous proposons. La notion du groupement nous permet d'avoir quand même un certain droit de parole avec les autres communes qui vont participer à ce groupement. Pour répondre plus précisément à la préoccupation de Gisèle Pernin, sur les 15 agents, 12 restent dans le cadre de la Ville, 8 restent au CMS dans des fonctions effectivement différentes de celles qu'ils ont actuellement et 3 sont repris par le groupement dans un contrat similaire à ce qu'ils avaient auparavant. Donc, voilà, encore une fois, négociation difficile, mais au bout du compte, on essaye de faire en sorte de préserver l'essentiel et de préserver le service public et le service rendu à la population. C'est-à-dire que vraiment on conserve... c'était une des questions qui étaient posées vraiment. C'était le prélèvement, le résultat donné immédiatement, le rapport avec les médecins de ville eux aussi qui sont nos interlocuteurs. Donc, c'est dans ce cadre-là que nous avons travaillé à trouver cette solution qui nous a semblé être, y compris avec, je dirais, une majorité du personnel même s'il y a du personnel qui n'est pas d'accord, bien sûr, mais une majorité du personnel sur cette orientation-là. Voilà ! Alors, je vous demande votre avis parce qu'il faut que nous votions sur l'adhésion au groupement. On va peut-être commencer par là déjà. Deuxièmement, proposition donc représentant avec Mehdy Belabbas et Marie Pieron comme suppléante. Merci. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**26/ APPROUVE** la convention constitutive portant création du Groupement de Coopération Sanitaire « Laboratoire des centres de Santé et hôpitaux d'Ile-de-France » ainsi que son avenant n°1 afin que la Ville d'Ivry-sur-Seine devienne membre dudit Groupement de Coopération Sanitaire et ce, en vue de pouvoir maintenir son service Laboratoire et Biologie Médicale pour les Ivryens.

(27 voix pour, 1 voix contre : Mme POURRE et 15 abstentions : MM. RAMEAU, PRAT, Mme GAMBASIO, MM. BELABBAS, MARCHAND, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, LOICHOT, DUCHENE, PERNIN, MONTUELLE, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MOOG, MACHADO, CATHENOZ)

/ DESIGNE pour représenter la Ville à l'Assemblée générale dudit groupement :

Représentant titulaire :  
Mehdy Belabbas

Représentant suppléant :  
Marie Piéron

(36 voix pour, 1 voix contre : Mme POURRE et 6 abstentions : Mmes LOICHOT, PERNIN, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**M. GOSNAT.** - « Donc, voilà. Est-ce qu'il y a des remarques sur les autres questions avec *non-présentation orale* ? *Chantal Duchène.* »

**Mme DUCHÈNE.** - « *Oui, concernant le point 11 qui est la convention d'objectifs avec le comité de jumelage. D'après les informations que nous avons, il n'y aurait pas eu d'assemblée générale du comité de jumelage en 2013. Est-ce qu'on peut nous le confirmer ? Si c'est le cas, nous nous abstiendrons sur cette délibération.* »

**M. GOSNAT.** - « *C'est peut-être toi qui es le plus au courant de tout ça. Est-ce qu'on a eu une assemblée générale du comité de jumelage en 2013 ?* »

**M. LACHOURI.** - « *En 2013, il n'y en a pas eu. Par contre, les années précédentes, je sais qu'il y en a eu. En 2013, pas encore là. On est en 2014, mais comme pour toute association, il faut attendre quand même son bilan. Je pense. On n'a pas été invité pour le moment.* »

**M. GOSNAT.** - « *D'ailleurs, il faudrait regarder si dans les statuts du comité de jumelage, il est prévu que l'assemblée générale se tienne tous les ans. C'est une question. Alors, on tient compte de l'abstention. Est-ce qu'il y a d'autres votes ? S'il n'y en a pas, mes chers... Sandrine Bernard.* »

**Mme BERNARD.** - « *Oui, simplement une explication de vote sur les points 6 et 7, je crois. Le groupe Socialiste s'abstiendra. Ça concerne des acquisitions à Jeanne Hachette. Donc, si nous approuvons la méthode qui consiste à acquérir des biens pour construire les fondements des projets de demain, nous avons déjà posé un certain nombre de questions concernant le devenir de centre Jeanne Hachette et nous appelons à l'organisation d'un débat public pour la construction d'un projet qui soit réellement partagé, à la fois pour le devenir de Jeanne Hachette, mais également du centre-ville. Et donc, comme nous l'avions fait en novembre 2012, nous nous abstiendrons sur ces points-là. Ce ne sont pas en tant que telle l'acquisition de ces lots qui nous pose question, mais la nécessité de clarifier sur le devenir de ce centre qui interroge beaucoup et les habitants du lieu et l'ensemble des Ivryens étant donné que ça concerne le centre-ville. Voilà !* »

**M. GOSNAT.** - « *Merci, noté. Chantal Duchène.* »

**Mme DUCHÈNE.** - « *Oui, nous nous abstiendrons aussi sur ces points pour les raisons qu'a exposées Sandrine Bernard. Mais je ne veux pas allonger le débat.* »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

1/ DECIDE de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 euros (cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme), mais aussi de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 60 euros (cela ne s'applique pas si l'hébergement est pris en charge par l'organisme) et PRECISE que les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées, précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour ou donnent lieu à un remboursement forfaitaire.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

2/ ABROGE la délibération du 18 mai 2006 approuvant l'institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, APPROUVE la création de six périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur desquels les cessions de fonds de commerce, des fonds artisanaux et des baux commerciaux sont soumis au droit de préemption et PRECISE que ces périmètres sont les suivants et qu'ils seront annexés au plan local d'urbanisme :

1-« Verdun-Stalingrad »,

2-« Porte d'Ivry-Thorez »,

3-« Le Galleu-Hoche »,

4-« Monmousseau-Huon »,

5-« Mirabeau-centre-Marat-Parmentier »,

6-« Ivry-port-Confluence ».

(unanimité)

3/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à la société dénommée Sodéarif (ou à tout substitué) des parcelles sises, 22/24/32 rue Ledru Rollin et 65 avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine, cadastrées section G n° 26, 39p (division cadastrale en cours), 50 et 51, et comprenant des bâtiments à démolir d'une surface actuelle de 8.000 m<sup>2</sup> environ, au prix de 5.828.461,40 € HT, INDIQUE que cette cession constitue une opération située dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée avec application du taux légal et PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente, ainsi que ceux afférents aux sondages géotechniques, hydrogéologiques et autres études de sols (pollution) seront à la charge de l'acquéreur.

(41 voix pour et 2 voix contre : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

4/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière d'environ 38 m<sup>2</sup> devant le 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine, issue de la parcelle cadastrée section AN n° 263, en cours de numérotation, se situant devant le hall d'entrée du Cabinet radiologique, propriété de la Commune et PRONONCE le déclassement de ladite parcelle et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(37 voix pour et 6 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI,  
MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mme BROUTE)

5/ DECIDE d'acquérir au prix de deux cent mille euros (200.000 €), les lots n° 2079, 2080 et 2164, d'une superficie utile de 223 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette, sis 97 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268.

(34 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 6 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS,  
Mme DUCHENE, M. MACHADO, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

6/DECIDE d'acquérir au prix de soixante trois mille sept cent euros (63.700 €), le lot n° 2053, d'une superficie de 98 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette sis 16 promenade des Terrasses à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n°153.

(28 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 12 abstentions : M. PRAT, BELABBAS,  
Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mmes DUCHENE, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER,  
MACHADO, Mmes BROUTE, APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**7/ ABROGE** la délibération en date du 21 novembre 2013 portant approbation de la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94 concernant l'ensemble immobilier sis 17 rue Lénine et 16 rue Edmée Guillou à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n°59, d'une superficie cadastrale de 3 614 m<sup>2</sup> et **APPROUVE** la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94 concernant une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 59 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale d'environ 1.600 m<sup>2</sup>, sise 17 rue Lénine.

(31 voix pour, 5 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 7 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE, M. ABERDAM)

**8/ ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Romain Marchand, adjoint au Maire en charge du développement urbain et **PRECISE** qu'un ordre de mission est accordé à Jean-François Lorès, Directeur du développement urbain afin qu'ils se rendent au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera à Cannes du 11 au 13 mars 2014 et **AUTORISE** le remboursement des frais de mission comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais d'inscription et de transport,
- dans la limite maximum de 220 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

(37 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 3 abstentions : Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**9/ PREND ACTE** du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry en ce qui concerne le réseau du Centre Ville étendu au secteur Ouest à Ivry-sur-Seine, pour l'exercice 2011/2012.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**10/ PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activité et du compte administratif 2012 du SIGEIF.  
(affaire non sujette à un vote)

**11/ APPROUVE** la convention d'objectifs 2014 à passer avec l'association Comité de jumelage.

(37 voix pour et 6 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**12/ DECIDE** d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle.

(unanimité)

**/ DESIGNE**, Madame Edith Perstunski-Deléage, comme représentante de la Ville à l'assemblée générale de ladite association.

(unanimité)

**13/ APPROUVE** la convention avec l'Institut français de Jérusalem - Centre de Ramallah (Palestine), ayant pour objet de développer des projets éducatifs et culturels dans le camp de Jalazone et le village de Jifna (Palestine).

(unanimité)

**14/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2000 € au Secours populaire français pour l'aide aux réfugiés syriens du Sud Liban.

(unanimité)

**15/ APPROUVE** les deux conventions-cadre concernant la pose de fourreaux « courant faible » sur le territoire communal, à l'occasion de travaux d'installation et de renforcement d'infrastructure de réseau et ce afin de favoriser le développement de l'infrastructure souterraine « Courant faible » et de poursuivre l'intégration au très haut débit des équipements municipaux.

(unanimité)

**16/ APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets avec le groupement conjoint Roubert-Ravaux-Clément Architectes, mandataire.

(37 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**17/ APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017 à passer avec l'association Jazz'Ivry.  
(unanimité)

**18/ APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017 avec l'Etat, le Département du Val-de-Marne et le Crédac relative au centre d'art contemporain d'Ivry-le Crédac.

(41 voix pour et 2 voix contre : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**19/ SOLLICITE**, dans le cadre de l'acquisition en 2010 de matériels de projection 35 mm pour le cinéma municipal Le Luxy, une aide auprès du Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) au titre du fonds de soutien.

(unanimité)

**20/ APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94 et La Muse en Circuit relative à l'organisation du projet de résidence d'un compositeur pour 2014/2015 dans le cadre des Rencontres Départementales de Musique de Chambre.

(unanimité)

**21/ AUTORISE** le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie Darel, responsable Jeune Public du Luxy, durant le Festival international d'Annecy, sur production de pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 €/nuitée.

(unanimité)

**22/ APPROUVE** la convention-cadre avec l'association VVL relative à l'organisation de séjours de découverte dans le centre d'Héry-sur-Ugine.

(36 voix pour, 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

**23/ DECIDE** de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes en proposant la location des appartements situés dans le foyer Louis Bertrand sis 29 rue Louis Bertrand et rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine et FIXE le montant des loyers à 10 € le m<sup>2</sup>.

(33 voix pour, 6 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

**24/ DECIDE**, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2014 tels que 2 séjours de 20 personnes retraitées autonomes, soit 40 personnes, et 1 séjour pour 10 personnes en perte d'autonomie, FIXE d'une part la participation de la Ville à 100 € par personne pour les deux séjours pour personnes autonomes et à 600 € par personne pour le séjour pour personnes en perte d'autonomie et d'autre part celle des retraités à 418 € pour les personnes imposables et à 229 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale, ainsi qu'un droit d'inscription de 150 € demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation sauf impérieuse nécessité et sur justificatif et APPROUVE la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**25/ APPROUVE** la convention avec l'Eco-organisme DASTRI ainsi que les éventuels avenants y afférant, permettant au centre municipal de santé d'entrer dans le réseau de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement.

(unanimité)

**26/ APPROUVE** la convention constitutive portant création du Groupement de Coopération Sanitaire « Laboratoire des centres de Santé et hôpitaux d'Ile-de-France » ainsi que son avenant n°1 afin que la Ville d'Ivry-sur-Seine devienne membre dudit Groupement de Coopération Sanitaire et ce, en vue de pouvoir maintenir son service Laboratoire et Biologie Médicale pour les Ivryens.

(27 voix pour, 1 voix contre : Mme POURRE et 15 abstentions : MM. RAMEAU, PRAT, Mme GAMBASIO, MM. BELABBAS, MARCHAND, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, LOICHOT, DUCHENE, PERNIN, MONTUELLE, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MOOG, MACHADO, CATHENOZ)

/ DESIGNE pour représenter la Ville à l'Assemblée générale dudit groupement :

Représentant titulaire :	Représentant suppléant :
Mehdy Belabbas	Marie Piéron

(36 voix pour, 1 voix contre : Mme POURRE et 6 abstentions : Mmes LOICHOT, PERNIN, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**27A/ DECIDE** la création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

(unanimité)

**27B/ DECIDE**, dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2014, la création de 11 postes d'agent recenseur dont la rémunération s'établit comme suit :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...).

(unanimité)

**27C/ DECIDE** la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité tels que 4 mois d'agent social 2<sup>ème</sup> classe, 1 mois d'auxiliaire de soins 1<sup>ère</sup> classe, 2 mois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, ainsi que la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité tels que 6 mois d'adjoint administratif, 6 mois d'adjoint technique, 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe, 6 mois d'éducateur de jeunes enfants, 6 mois d'adjoint d'animation, 6 mois d'animateur.

(38 voix pour et 5 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**28/ DECIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise par suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

(unanimité)

**29/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, de modifier la délibération du 20 décembre 2007 afin de mettre à jour les astreintes administratives au sein du service vacances.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**30/ DECIDE** de verser des indemnités de repas, si l'agent effectue un déplacement professionnel hors formation pour le repas du midi et pour le repas du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 euros (cela ne s'applique pas si les repas sont prévus par un organisme tiers), mais aussi de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'agent effectue un déplacement professionnel hors formation sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 60 euros et PRECISE, que le remboursement des frais de transport occasionnés dans le cadre d'un déplacement professionnel hors formation, interviendra sur la base du tarif du mode de transport le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement, sur production de justificatifs.

(unanimité)



**31/ ABROGE** sa délibération en date du 19 décembre 2013, **ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 40 %, à SADEV94, pour un prêt souscrit auprès de la Banque postale Crédit Entreprises pour un montant de 20 000 000 €, et dont le montant est donc de 8 000 000 € afin de permettre à SADEV94 de poursuivre l'acquisition du foncier nécessaire à l'avancement de l'opération Ivry-Confluences.

(33 voix pour, 6 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 4 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

/ **PREND CONNAISSANCE** de la mise à disposition de deux agents (un responsable administratif et financier et un chef de projet politique de la Ville et qualité de l'offre médico-sociale, culturelle et sportive) auprès de la Communauté d'Agglomération Seine Amont de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine.

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013.

/ **PREND ACTE** de la communication des produits des rôles supplémentaires et complémentaires des douzième et treizième mois 2013.

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Bien, noté. Écoutez, mes chers collègues, nous avons terminé le Conseil Municipal, le dernier Conseil de la mandature. Je ne vais pas faire de longs discours. Je vous remercie les uns et les autres de toutes ces années passées ensemble, pas simplement dans cette assemblée, mais sur le terrain. Merci pour le travail que vous avez réalisé. On n'a pas toujours été d'accord, mais c'est ça la démocratie. En tous les cas, on sait bien que tout ça, ça impose des sacrifices, ça impose pas mal de choses dans la vie des uns et des autres. J'espère que dans les semaines qui viennent tout se passera de façon la plus correcte possible en vue des échéances politiques qui nous attendent. Je nous souhaite bonne chance à nous tous. Enfin, oui. (rires) Il y en a pour tout le monde. Bravo à tous! (applaudissements) »*

LA SEANCE A ETE LEVEE A 0H15

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT